



# Rapport d'identification des zones à haute valeur de conservation à Maré

Version du 18 mars 2026

## Table des matières

---

<b>1. Cadre de la mission</b>	<b>5</b>
1.1 PERIMETRE D'ETUDE	5
1.2 PERIMETRE HVC DEFINI PAR TAKONE	6
<b>2. Détermination des zones HVC</b>	<b>7</b>
2.1 LE REFERENTIEL FSC	7
2.1.1 LES CATEGORIES D'HVC	7
2.1.2 ADAPTATION DU REFERENTIEL INTERNATIONAL AU CONTEXTE LOCAL DE L'ILE DE MARE	8
2.2 ANALYSE DES ZONES HVC	9
2.2.1 HVC 1. DIVERSITE DES ESPECES	9
2.2.2 HVC 2. ÉCOSYSTEMES & MOSAÏQUES A L'ECHELLE DU PAYSAGE	16
2.2.3 HVC 3. ÉCOSYSTEMES & HABITATS	16
2.2.4 HVC 4. SERVICES ECOSYSTEMIQUES CRITIQUES	20
2.2.5 HVC 5. BESOINS DES COMMUNAUTES	22
2.2.6 HVC 6. VALEURS CULTURELLES	26
<b>3. Pressions et menaces pesant sur les zones HVC</b>	<b>27</b>
3.1 L'EXPLOITATION DU SANTAL	27
3.2 VULNERABILITE DE LA LENTILLE D'EAU	28
3.3 LES ESPECES ENVAHISSANTES EXOTIQUES VEGETALES	28
3.4 LES ESPECES ENVAHISSANTES EXOTIQUES ANIMALES	31
3.5 RISQUE INCENDIE	33
3.6 LA CHASSE	34
3.7 MESURES DE PROTECTION ET DE SUIVIS DE L'ETAT DES HVC	36
Annexe 1 Liste des espèces d'avifaune UICN sur l'île de Maré	39
Annexe 2 Liste des espèces animales autres que l'avifaune UICN sur l'île de Maré	42
Annexe 3 Liste des formations végétales sur l'île de Maré	44
Annexe 4 Liste des formations végétales sur l'île de Maré	449

## Liste des figures

---

Figure 1 : Périmètre d'étude .....	5
Figure 2 : Périmètre de certification de l'île de Mare (exclusions en rouge) .....	6
Figure 3 : Les 6 catégories de haute valeur de conservation.....	7
Figure 4 : Localisation des espèces végétales classées UICN sur Mare .....	11
Figure 5 : Localisation des nids de roussettes, de grottes à chauve-souris et de trous d'eau recensés durant l'inventaire 2015-2016 (source IAC) .....	14
Figure 6 : Forêt sur substrat volcano-sédimentaire de Mare.....	19
Figure 7 : Zones littorales de Maré.....	22
Figure 8 : Coupe transversale de l'île de Mare montrant la répartition de la nappe d'eau douce .....	23
Figure 9 : Proposition de délimitation de la lentille d'eau souterraine .....	24
Figure 10 : Carte des savoirs sur l'île de Mare .....	27

## Table des tableaux

---

Tableau 1 : Zones HVC retenues .....	8
Tableau 2 : Espèces végétales classées UICN au niveau de Mare .....	10
Tableau 3 : Liste de l'avifaune présente sur les îles Loyautés classées CR, EN et VU .....	12
Tableau 4 : Populations des chiroptères sur Mare .....	12
Tableau 5 : Liste des espèces animales UICN CR, EN et VU sur les îles Loyautés .....	15
Tableau 6 : Composition des catégories d'aires de conservation sur l'île de Maré .....	16
Tableau 7 : Zones clés de biodiversité des îles Loyauté .....	17
Tableau 8 : Proportion des espèces endémiques et autochtones sur l'île de Mare .....	18
Tableau 9 : Végétation littorale de l'île de Mare.....	21
Tableau 10 : Sites d'accès à l'eau douce de surface sur Mare .....	25
Tableau 11 : Sites d'importance culturelle sur Mare répertoriés par cartographie participative..	26
Tableau 12 : Liste des espèces végétales envahissantes des îles Loyautés.....	29
Tableau 13 : Tableau synthétique des espèces endémiques, autochtones et allochtones .....	32
Tableau 14 : Liste des espèces envahissantes animales sur les îles Loyautés .....	32
Tableau 15 : Les pressions & menaces .....	36

# 1. Cadre de la mission

## 1.1 Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude considéré correspond à l'île de Maré.



Figure 1 : Périmètre d'étude<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Google (n.d.) Carte de Maré. 30 Aout 2024. [Lien](#).

## 1.2 Périmètre HVC défini par Takone

Les zones prévues pour l'exploitation du santal ont été délimitées pour Mare. Elles s'étendent à l'ensemble de l'île en excluant les zones en rouge présentées dans la figure 2. Les aires de conservations, les trous, grottes et milieux humides sont aussi des zones où la coupe de santal est exclue.



Figure 2 : Périmètre de certification de l'île de Mare (exclusions en rouge)

## 2. Détermination des zones HVC

### 2.1 Le référentiel FSC

#### 2.1.1 Les catégories d'HVC

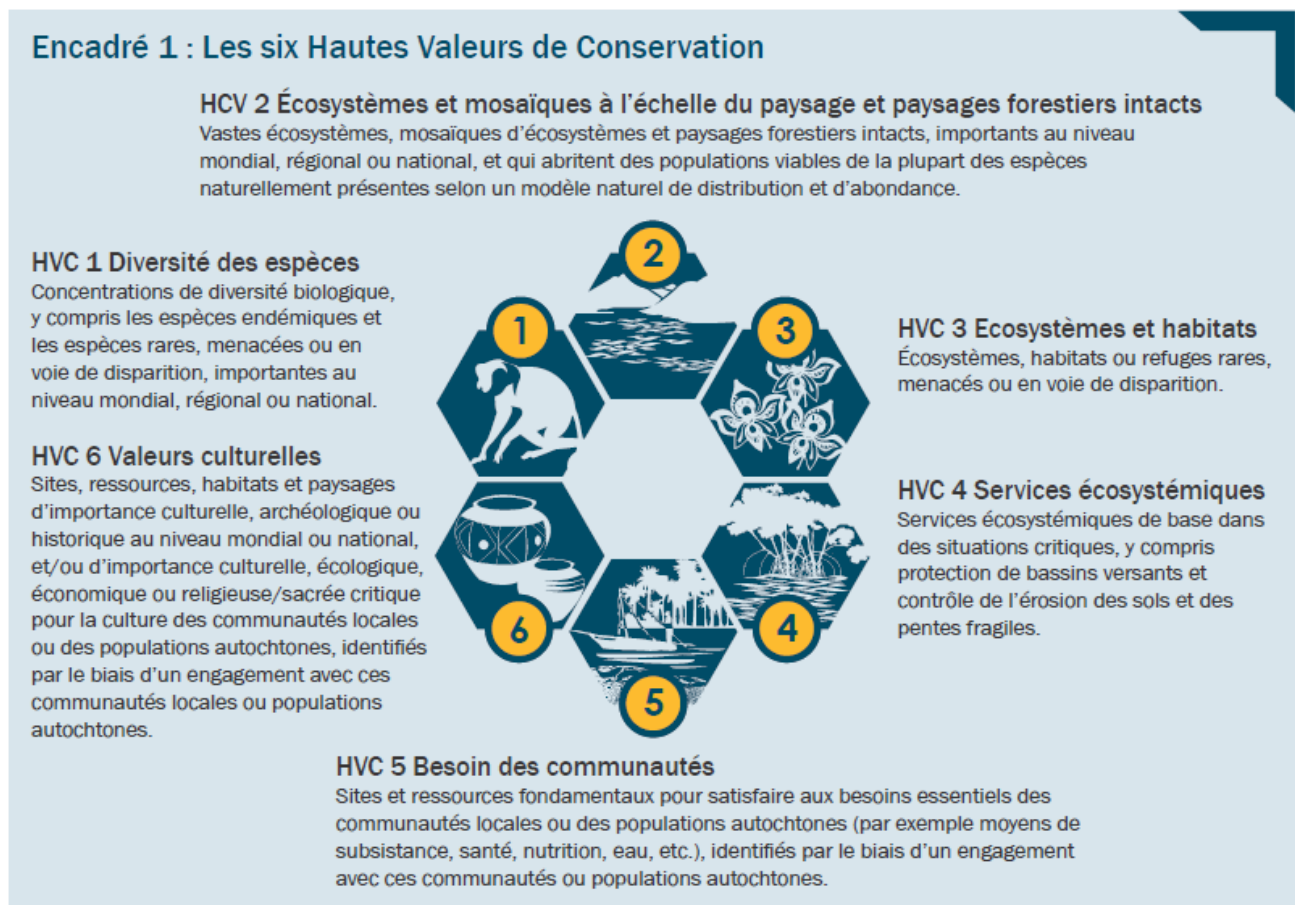


Figure 3 : Les 6 catégories de haute valeur de conservation<sup>2</sup>

<sup>2</sup> E. Brown, N. Dudley, A. Lindhe, D.R. Muhtaman, C. Stewart, et T. Synnott (rédacteurs). Édition 2017. Bonnes pratiques pour l'identification des Hautes Valeurs de Conservation dans différents écosystèmes et systèmes de production. HCV Resource Network. ([lien](#)).

## 2.1.2 Adaptation du référentiel international au contexte local de l'île de Maré

En l'absence de référentiel calédonien pour la détermination des zones HVC, les documents suivants ont été utilisés comme base de travail.:

- [Guide générique pour l'identification des hautes valeurs de conservation](#) – édition septembre 2017
- Cadre français pour les hautes valeurs de conservation Version 1.0 – juillet 2016.

Tableau 1 : Zones HVC retenues

Catégories	HVC retenues	SOURCES
<b>HVC 1 – diversité des espèces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces rares et menacées <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Liste rouge IUCN</li> <li>▪ Liste RLA</li> </ul> </li> <li>• Espèces protégées par le Code de l'Environnement de la Province des Îles</li> <li>• Espèces faisant l'objet d'un plan d'action espèces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de l'environnement de la province des îles (PIL)</li> <li>• Profils d'écosystèmes de la Nouvelle-Calédonie 2016</li> <li>• Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux de Nouvelle-Calédonie 2006</li> <li>• Travail du groupe RLA animé par Endemia NC</li> <li>• Études et expertises spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pascal Villard, 2002. Inventaire des oiseaux de Mare : principales zones d'intérêt patrimonial, IAC.</li> <li>○ P. Villard, N. Manceau &amp; al, 2006 : les oiseaux de l'archipel des Loyauté (Nouvelle-Calédonie) : inventaire et éléments d'écologie et de biogéographie</li> <li>○ C. Fossier &amp; al, 2017. Amélioration des connaissances sur les roussettes des îles Loyauté, IAC</li> </ul> </li> </ul>
<b>HVC 2 – Écosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Registre des paysages forestiers intacts disponible à <a href="http://www.intactforests.org/data.ifl.html">http://www.intactforests.org/data.ifl.html</a></li> <li>• Cartographie du couvert végétal réalisée sur la base des données SPOT5 – 2008</li> <li>• Butaud, J.-F. (2016). Flore des îles Loyauté (Nouvelle-Calédonie): plantes patrimoniales, plantes envahissantes et espaces naturels remarquables. Port-Vila: Éditions Maison de la Nouvelle-Calédonie.</li> </ul>
<b>HVC 3 – Écosystèmes et habitats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones clés de biodiversité (ZCB ou KBA) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Forêts uniques</li> <li>▪ Forêt humide sur sols calcaires</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie du couvert végétal réalisée sur la base des données SPOT5 - 2008</li> <li>• Étude sur l'état de la ressource naturelle en Santal aux îles Loyauté pour le développement de filières aromatiques certifiées)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cordon Araucaria sur corniche littorale</li> <li>• Mangroves / Zones humides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Registre des paysages forestiers intacts disponible à <a href="http://www.intactforests.org/data.ifl.html">http://www.intactforests.org/data.ifl.html</a></li> <li>• Patrimoine mondial UNESCO</li> </ul>
<b>HVC 4 – Services écosystémiques critiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Végétation qui assure le maintien des terres (littoral, arrière-plage, falaises)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couvert végétal disponible sous l'explorateur cartographique de la Province des Îles</li> <li>• Savoir empirique consigné par SNN lors des différentes rencontres avec les coutumiers.</li> </ul>
<b>HVC 5 – Besoin des communautés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lentille d'eau</li> <li>• Trous d'eau et autres accès à l'eau douce de surface</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAGE des îles loyautés accessibles sous <a href="http://sage.espace.ird.nc/et">http://sage.espace.ird.nc/et</a> sous <a href="http://carto.eau.georep.nc">http://carto.eau.georep.nc</a></li> <li>• Savoir empirique consigné par SNN lors des différentes rencontres avec les coutumiers</li> </ul>
<b>HVC 6 – Valeurs culturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sites naturels présentant un intérêt culturel et/ou paysager</li> <li>• Toutes les zones identifiées par les coutumiers lors des différentes rencontres : lieux tabous, zone de lapita, pétroglyphes</li> <li>• Patrimoine immatériel Kanak : savoirs traditionnels et connaissances associées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de l'environnement de la province des îles (PIL)</li> <li>• Profils d'écosystèmes de la Nouvelle-Calédonie 2016</li> <li>• Zones importantes pour la Conservation des oiseaux de Nouvelle-Calédonie 2006</li> <li>• Savoir empirique consigné par SNN lors des différentes rencontres avec les coutumiers</li> </ul>

## 2.2 Analyse des zones HVC

### 2.2.1 HVC 1. Diversité des espèces

La catégorie HVC 1 désigne les concentrations de diversité biologique incluant les espèces endémiques et les espèces rares, menacées ou en danger importantes à l'échelle internationale, régionale ou territoriale. Cette catégorie de HVC inclut aussi les aires de conservation et les aires protégées.

#### 2.2.1.1 Espèces protégées par le code de l'environnement de la Province des Îles.

Le Code de la province des Îles ne définit aucune liste d'espèces végétales ou animales protégées.

#### 2.2.1.2 Espèces appartenant à la RLA Flore NC

Le RLA Flore NC rassemble largement les experts locaux et internationaux (amateurs, professionnels exerçant dans le privé ou le public...) détenteurs de connaissances sur la flore calédonienne (taxonomie, écologie, connaissance terrain...) et les menaces qui pèsent sur son intégrité. Plus de 45 botanistes ont participé aux ateliers d'évaluation Liste rouge et c'est un réseau de plus de 70 experts (incluant les taxonomistes basés en dehors de Nouvelle-Calédonie et les partenaires) qui a contribué au global.

Une commission pour la sauvegarde des espèces de l'UICN a été créée en 2014 en tant qu'autorité reconnue pour évaluer le risque d'extinction de la flore calédonienne. La liste RLA a vocation d'être évaluée par UICN afin d'être mise à jour notamment sur les espèces ayant peu de données. Actuellement seule la liste RLA des espèces végétales a été validée, la liste des espèces animales est en cours d'évaluation auprès de l'UICN.

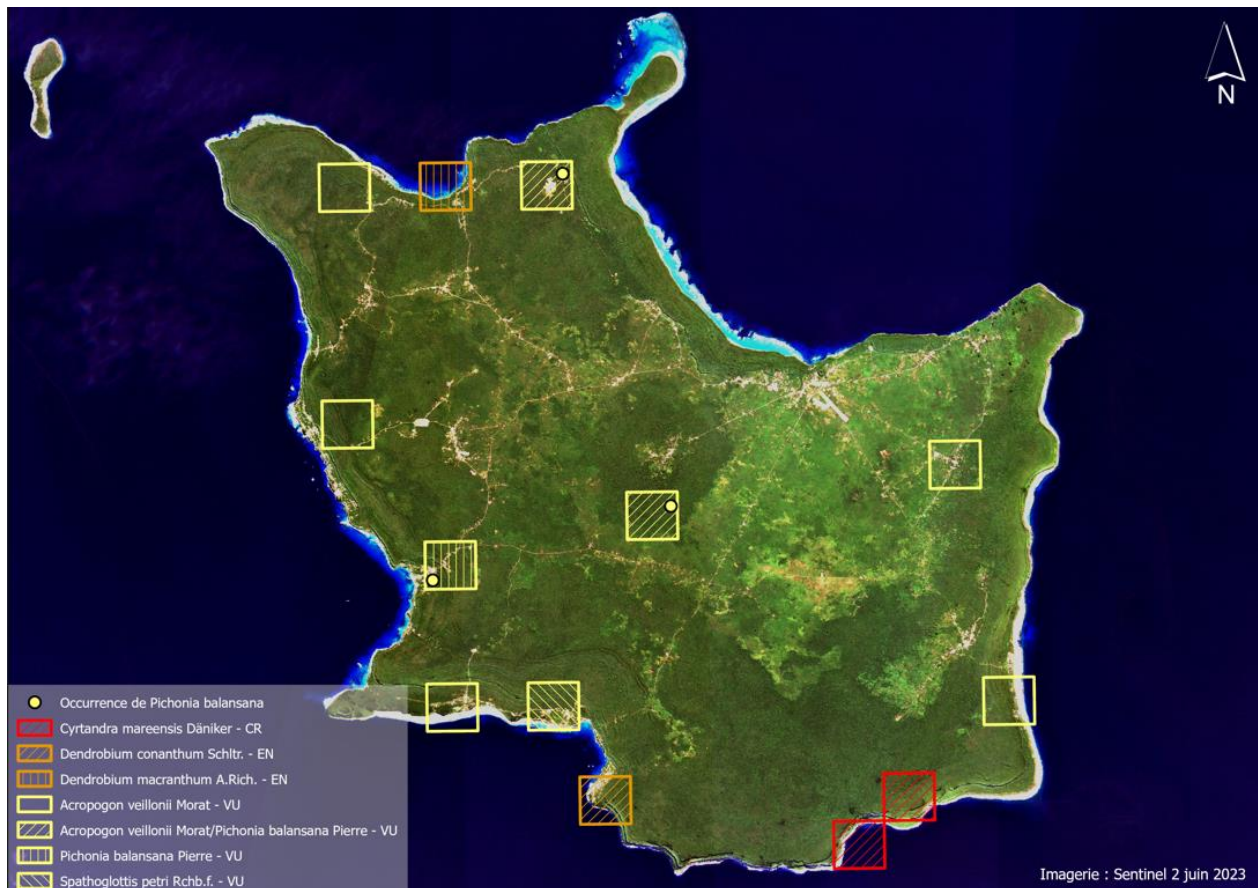
### **LES ESPÈCES VÉGÉTALES CLASSÉES UICN**

L'annexe 3 présente une liste plus exhaustive des espèces végétales classées par l'UICN. Il est proposé de retenir les espèces CR (en danger critique), EN (en danger) et VU (vulnérable) au titre du critère HVC 1.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des d'espèces végétales CR, EN, VU et dont la présence est cartographiée à Mare.

**Tableau 2 : Espèces végétales classées UICN au niveau de Mare**

<b>Localisation</b>	<b>Nom de l'espèce</b>	<b>RLA</b>
<b>MARE</b>	Cyrtandra mareensis Daeniker	CR
	Dendrobium conanthum Schltr.	EN
	Spathoglottis petri Rchb.f.	EN
	Dendrobium macranthum A.Rich.	EN
	Acropogon veillonii Morat	VU
	Pichonia balansana Pierre	VU



**Figure 4 : Localisation des espèces végétales classées UICN (CR, EN, VU) sur Mare**

Tout site identifié qui abrite des espèces végétales classées (CR, EN et VU) sera considéré comme un HVC.

### 2.2.1.3 Les espèces animales classées UICN

Concernant la faune de Mare, seuls l'avifaune et les chiroptères (roussettes plus spécifiquement) ont fait l'objet d'études poussées.

#### L'AVIFAUNE

##### ESPÈCES PRÉSENTE

L'avifaune des îles Loyauté comprend 62 espèces, dont 14 marines nicheuses ou erratiques, 5 migratrices, 7 hérons, canards et râles, 4 rapaces/chouettes, 28 oiseaux terrestres nicheurs indigènes (appartenant à 33 sous-espèces) parmi lesquelles :

- 2 espèces sont endémiques aux Îles Loyauté : Perruche d'Ouvéa *Eunymphicus uvaeensis*, Zostérops de Lifou *Zosterops inornatus* et Zostérops minute *Zosterops minutus*.
- 11 sous-espèces sont exclusives des Loyautés.

- Plus spécifiquement pour Mare il y a 29 espèces d'oiseaux terrestres nicheurs (Barré & Dutson, 2000), dont 4 sous-espèces endémiques des Loyautés. Il faut rajouter à ces espèces, quelques oiseaux de bord de mer ou visiteurs occasionnels. La présence de la sous-espèce connue du Merle des îles est douteuse, les ornithologues n'arrivent pas à le rencontrer depuis de nombreuses années bien que les populations locales disent l'apercevoir. Le Merle de Mare peut alors être considéré comme disparu. Il n'y a donc aucune espèce aviaire CR, EN, VU présentes à Mare.

**Tableau 3 : Liste de l'avifaune présente sur les îles Loyautés classées CR, EN et VU**

Famille	Genre	Espèce	UICN	Répartition	Nom commun	Habitat
Turdidae	Turdus	poliocephalus mareensis	"EX" ?	SEEnd Maré	Merle des îles (Merle de Mare)	Forêt
Scolopacidae	Heteroscelus	brevipes	NT	LR	Chevalier de Sibérie	Littoral
Laridae	Sternula	<i>Sternula nereis exsul</i>	VU	NC	Sterne néréis	Îlots sablonneux, côtes

### ZICO OU IBA

Les ZICO hébergent les espèces aviaires les plus menacées, mais également plus largement, les espèces à répartition restreinte (aire d'occurrence inférieure à 50 000 km<sup>2</sup>), les rassemblements d'espèces grégaires, les colonies de reproduction. Aucune ZICO n'a été délimitée sur **Mare**.

---

Advenant que le Merle des îles soit identifié, la zone qu'il occupe sera considérée comme un HVC.

---

## LES CHIROPTÈRES

Sur les îles Loyautés, on note la présence :

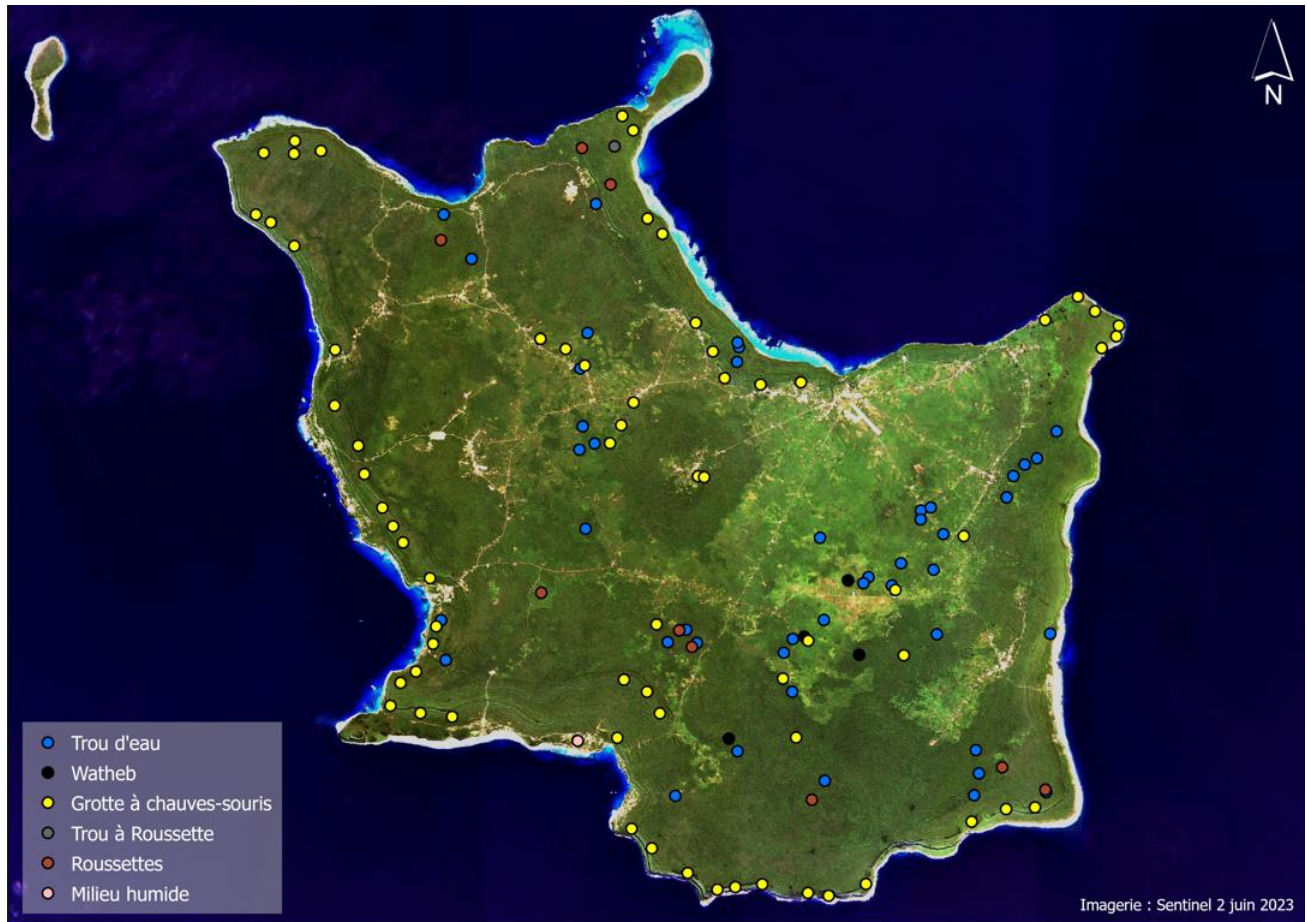
- de Mégachiroptères qui sont frugivores et nectarivores :
  - Roussettes rousses : *Pteropus ornatus*, une espèce endémique classée VU selon l'IUCN
  - Roussettes noires : *Pteropus tonganus*, une espèce à large répartition.
- et des Microchiroptères dont l'alimentation est à base d'insectes :
  - *Miniopterus robustior*, une espèce endémique des îles Loyauté en classé EN selon IUCN
  - *Miniopterus macrocneme*, une espèce à large répartition.
  - *Miniopterus australis*, une espèce à large répartition.
  - *Chalinolobus neocaledonicus*, une espèce endémique de la Nouvelle-Calédonie.

**Tableau 4 : Populations des chiroptères sur Mare**

Genre	Espèce	UINC	Répartition	Nom commun	Habitat	Mare
-------	--------	------	-------------	------------	---------	------

<b>Miniopterus</b>	Miniopterus robustior	EN	End Îles Loyautés	Minioptère des Îles Loyautés	Grottes	<b>x</b>
<b>Chalinolobus</b>	Chalinolobus neocaledonicus	EN	End		Gites arboricoles	<b>x</b>
<b>Pteropus</b>	Pteropus ornatus	VU	End NC	Roussette rousse	Gites arboricoles	<b>x</b>
<b>Pteropus</b>	Pteropus tonganus		Indigène	Roussette noire	Gites arboricoles	<b>x</b>

Les microchiroptères se regroupent dans les grottes, à l'exception de *Chalinolobus neocaledonicus*, qui se trouve en gîte arboricole. Les roussettes ont quant à elles fait l'objet d'une étude ethnoécologique menée de 2015 à 2017 par l'IAC. Selon cette étude, à Maré, les grands rassemblements de roussettes se retrouvent préférentiellement dans des effondrements karstiques, appelés wathebe. Ces gouffres leur offrent un abri contre le vent et de l'ombre pendant la saison chaude lorsqu'ils sont remplis de végétation sur laquelle elles peuvent se poser. Certains de ces gouffres sont par ailleurs inaccessibles à l'homme, les parois étant à pic. Un bon exemple de ce type est le gouffre situé légèrement au sud-est du rond-point de 4 chemins : il est appelé wathebe adrai, ce qui signifie « le gouffre à roussettes ». Il est impossible d'y descendre et des chasseurs de cochons sauvages ont eu l'occasion de les y observer à plusieurs reprises sans les chasser, puisqu'il serait impossible de récupérer les animaux tués ensuite. Sur la grande île, ces effondrements constitueraient donc des sites de repos diurnes privilégiés par les roussettes. Certains de ces effondrements karstiques sont utilisés par les roussettes uniquement pendant les événements cycloniques pour se mettre à l'abri du vent. Les sites connus utilisés par les chiroptères à Maré sont cartographiés à la figure 5.



**Figure 5 : Localisation des nids de roussettes, de grottes à chauve-souris et de trous d'eau recensés durant l'inventaire participatif de 2015-2016 (source IAC)**

Les gîtes préférentiels connus de roussettes et d'autres chiroptères incluant les effondrements karstiques ou watheb sont retenus comme HVC1. Tous les trous d'eau sont aussi considérés comme des HVC 4. Certains de ceux-ci pourraient aussi abriter des populations non répertoriées de chiroptères.

### **AUTRES ESPÈCES ANIMALES TERRESTRES**

La liste des espèces des autres compartiments du règne animal a été établie par la recherche des espèces potentiellement présentes au sein des écosystèmes présents via le site Endémia. Le tableau suivant présente les espèces animales considérées comme menacées au titre de l'UICN (VU, CR ou EN). L'ensemble des espèces potentiellement présentes est donné en annexe 4.

**Tableau 5 : Liste des espèces animales UICN CR, EN et VU sur les îles Loyautés**

Ordre	Genre	Espèce	UICN	Répartition	Nom commun	Habitat	Mare
<b>Scincidae</b>	Emoia	Emoia loyaltiensis	VU	End loyautés	L'Emoia des Loyauté	Arboricole	<b>x</b>
<b>Gastéropodes</b>	Placostylus	Placostylus fibratus	VU	End NC	Bulime	Forêts, maquis	<b>x</b>

Il n'existe pas de données permettant de cartographier les occurrences des espèces du tableau 7. Toutefois, si ces espèces sont rencontrés, la zone qu'ils occupent sera considérée comme HVC.

### 2.2.1.4 Aire de conservation

#### **ZONES PROTÉGÉES RÉGLEMENTAIRES**

Depuis début 2016, la province des îles dispose d'un code de l'environnement et d'un premier ensemble de règles relatives à la préservation de l'environnement et des pratiques culturelles associées.

Au titre du code de l'environnement de la PIL, aucune zone terrestre n'est donc protégée de manière réglementaire pour le moment.

Le code de la province des Îles Loyautés prévoit toutefois un titre restant « réservé » à ce jour.

Aucune zone protégée réglementairement n'est identifiée comme protégée au titre du Code de l'Environnement de la Province des Îles.

On notera toutefois que les îles Loyauté étant en réserve foncière intégrale, le droit coutumier s'applique. À ce titre, des réserves coutumières appelées Aire de Conservation Prioritaire peuvent être mises en place ou en projet. Toutefois, il n'y en pas de recensé sur l'île de Mare.

#### **ZONES DE CONSERVATION IDENTIFIÉES PAR TAKONE AVEC L'AIDE DES TRIBUS**

Takone a identifié sur la base de la connaissance du territoire, de l'équipe forêt des zones qui sont représentatives des écosystèmes de l'île, où il n'y aura aucune coupe de santal et qui ne sont pas utilisées par les populations pour l'agriculture (voir Figure 2). Ces zones sont probablement les moins anthropisées de l'île.

Suite à une présélection de zones par l'équipe de Takone, celles-ci ont été présentées aux tribus concernées afin de les consulter concernant le tracé de l'aire de conservation et de les sensibiliser concernant l'importance de protéger ces zones et de ne pas y pratiquer d'activités agricoles.

Les aires de conservation couvrent actuellement une superficie de 7367 hectares c'est-à-dire près de 14% de la zone certifiée FSC sur l'île de Maré. Elles sont constituées dans une vaste proportion de milieux forestiers.

**Tableau 6 : Composition des catégories d'aires de conservation sur l'île de Maré identifiée par Takone.**

Catégorie du réseau d'aires de conservation	Superficie (ha)	Roches et sols nus	Végétation clairsemée	Zones anthropisées	Forêt sur substrat volcano-sédimentaire	Strate arbustive	Autres (herbacée, plages et dunes)
Aires de conservation potentielles	2352				2319	33	
Aires de conservation	4981	171	75	23	4210	483	19
Trous, grottes, milieux humides	34	0.04	0.30	0.08	23	5	
<b>Total</b>							

Les aires de conservation sont considérées comme étant des HVC 1.

## 2.2.2 HVC 2. Écosystèmes & mosaïques à l'échelle du paysage

Le registre des forêts intactes de [Global Forest Watch](#) n'identifie pas de forêts intactes dans les îles Loyauté. En effet, bien que le couvert forestier soit relativement continu sur les îles, est néanmoins entrecoupé de route, mises en cultures et établissements humains. Tel que l'indique la carte de Global Forest Watch, il n'y a donc pas de massif forestier présentant une continuité spatiale couvrant la superficie minimale tel que défini par FSC sur les Îles Loyauté. Il n'y a pas non plus de zones plus petites qui remplissent des fonctions essentielles à l'échelle du paysage, notamment comme zones de connexion ou zones tampons.

## 2.2.3 HVC 3. Écosystèmes & habitats

La HVC 3 désigne des forêts et paysages forestiers présentant des écotypes rares.

### 2.2.3.1 Zone d'intérêt reconnu à l'échelle régionale et mondiale

La Nouvelle-Calédonie est unanimement reconnue comme un territoire à la diversité biologique exceptionnelle. Son histoire géologique et biogéographique complexe a favorisé la présence d'un endémisme spécifique important et d'une grande diversité d'écosystèmes.

Cette biodiversité lui a valu d'être reconnue comme un « Hot Spot » de la biodiversité mondiale.

### **ZONE CLÉ POUR LA BIODIVERSITÉ**

Les KBA ou Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) correspondent à un concept développé par l'UICN<sup>3</sup> (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Il s'agit d'un indice synthétique de la biodiversité. C'est-à-dire qu'il est basé aussi bien sur la faune que la flore, toutes familles confondues.

Pour être classée en tant que KBA, une zone doit abriter :

- soit une espèce en danger ou en danger critique d'extinction,
- soit la majeure partie des espèces rares (à distribution restreinte) de la zone considérée,
- soit des communautés d'espèces à distribution restreinte.

Ces zones sont considérées comme des sites d'importance mondiale pour la conservation de la biodiversité et constituent des cibles prioritaires pour la conservation.

À long terme, la délimitation des KBA vise à définir des réservoirs de biodiversité afin d'établir un réseau d'aires protégées à l'échelle mondiale.

À plus court terme, une fois identifiées, ces zones peuvent être concernées par la création d'aires protégées nationales ou par d'autres stratégies de conservation de sites.

En 2016, dans le cadre de l'élaboration du Profil d'Écosystème de Nouvelle-Calédonie réalisé sous l'égide du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Calédonie 26 KBA ont été définies dont l'île de Maré.

**Tableau 7 : Zones clés de biodiversité des îles Loyauté**

		Surface de la KBA	Nb d'espèces CR-EN-VU	Nb espèces menacées présentes uniquement dans cette KBA	% KBA / territoire
KBA	de	65 356 ha	7	0	100%
Maré					

La fiche définissant les KBA sur Maré est en annexe 2.

L'entièreté de l'île de Maré est un KBA. L'entièreté de l'île n'est pas considérée un HVC puisque Takone utilise une approche plus précise que l'IUCN en identifiant et protégeant toutes les occurrences et les habitats potentiels de biodiversité menacée répertoriés.

### **ZONE CLASSÉE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO**

Le Patrimoine mondial de l'UNESCO vise à identifier les sites, culturels ou naturels, présentant un intérêt et une richesse extraordinaire dans le monde.

La classification sur la liste du patrimoine mondial n'engendre pas de réglementation en soi, cependant afin de maintenir cette classification, un plan de gestion est mis en place pour les zones de Bien et leurs zones tampons afin d'assurer la gestion de ces milieux remarquables.

Depuis le 7 juillet 2008, le lagon de Nouvelle-Calédonie est inscrit au patrimoine mondial Unesco sous la dénomination **Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés** couvrant une superficie totale de 1 574 300 ha (sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie). Ce bien est composé

<sup>3</sup> CR : état critique – EN : En Danger – Vu : Vulnérable

de six zones marines représentant l'ensemble de la diversité des récifs et écosystèmes associés de cet archipel français du Pacifique Sud. Il est l'un des trois systèmes récifaux les plus vastes du monde. D'une beauté extraordinaire, on y trouve une diversité exceptionnelle d'espèces de coraux et de poissons, ainsi qu'un continuum d'habitats allant des mangroves aux herbiers et caractérisés par une panoplie de structures récifales parmi les plus diversifiées de la planète. Les lagons et récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie abritent des écosystèmes intacts peuplés d'une biodiversité marine exceptionnelle, composée de populations saines de grands prédateurs et d'un nombre considérable de différents poissons de grande taille. Ils offrent un habitat pour plusieurs espèces marines emblématiques ou en danger, comme les tortues, les baleines ou les dugongs, ces derniers constituant la troisième population mondiale. Il n'y a toutefois pas de zone jouissant d'un classement de l'Unesco à proximité de Mare.

---

Il n'y a pas de zone jouissant d'un classement de l'Unesco à proximité de Mare (classement 2008).

---

### 2.2.3.2 Qualité des habitats

D'une manière générale, la végétation des Loyauté est constituée :

- **d'une grande forêt dense humide sur calcaire** qui est la forêt originelle. Sur les 1 900 km<sup>2</sup> de sols calcaires des îles Loyauté ; les forêts humides en recouvrent 900 km<sup>2</sup>. Sur Mare, cet écosystème sur sol volcano-sédimentaire est bien représenté sur le plateau central de Mare (Morat, Jaffré et al. 1983).
- **d'une ceinture récifale** sur laquelle la végétation est d'autant plus basse qu'elle est proche du bord de mer et exposée au vent ;
- **de forêts plus ou moins altérées et secondarisées** et de divers milieux anthropisés : habitations et jardins attenants aux cases, cultures (ignames, patates...), jachères récentes, friches et broussailles établies sur d'anciennes cultures ou développées à la suite d'incendies (centre de Mare, sud d'Ouvéa) ;
- **de cocoteraies**, souvent anciennes et envahies d'une végétation secondaire, qui occupent une superficie particulièrement importante à Ouvéa.

Au sein de ces formations végétales, le tableau ci-dessous présente les taux d'endémicité du couvert végétal de Mare. Réalisée à partir des listes RLA (Red list Authority), la composition en espèces endémiques et autochtones permet d'apprécier le caractère unique de ces habitats.

**Tableau 8 : Proportion des espèces endémiques et autochtones sur l'île de Mare**

Localisation	Espèces Endémique	Espèces autochtones	Genre endémique
Mare	40%	31%	29%

La végétation de Maré est constituée d'une forêt dense humide, avec une strate supérieure culminant à 15-20 m et caractérisée par des espèces comme *Schefflera sp.* (Golëp en drehu), *Manilkara dissecta* (Pö), *Syzygium lifuensis* (Haoca), *Elaeocarpus angustifolia* (Hmetewen), *Mimusops elengi* (Trelewegeth). La strate moyenne comprend notamment divers Diospyros et des lianes. Le sol irrégulier avec des blocs et des affleurements calcaires est couvert de fougères. La végétation de la couronne récifale est en partie de même composition, et d'autant plus courte qu'elle est proche du bord de mer et plus aux vents. Le rapport

sur l'état de la ressource en santal des îles Loyauté fait par Conservation International, précise que les formations végétales de Lifou et Maré sont relativement proches. Lifou offre une végétation forestière plus développée tandis que Mare possède des zones de savanes souvent envahies d'arbustes et d'herbacées exotiques. La composition des forêts primaires de ces deux îles reste similaire, et les espèces caractéristiques comme *Schefflera sp.*, *Manilkara dissecta*, *Syzygium spp.*, *Elaeocarpus angustifolia* et *Mimusops elengi* sont présentes. Dans la strate moyenne, il est noté la présence d'espèces telles que *Diospyros spp.*, *Aglaia elaeagnoides*, *Syzygium spp.*, de *Ficus* et de lianes.

Les **forêts humides sur calcaire (Figures 8)** représentent un habitat diversifié avec 223 espèces, dont 117 endémiques et 76 inféodées à cet habitat. Elles possèdent une originalité réduite en comparaison des autres types forestiers qui s'explique par l'homogénéité écologique de ces milieux : basse altitude, substrats peu variés et d'origine récente. Une portion significative des forêts les moins anthropisées de Maré ont été identifiées et incluses dans les aires de conservation (voir Figure 2).

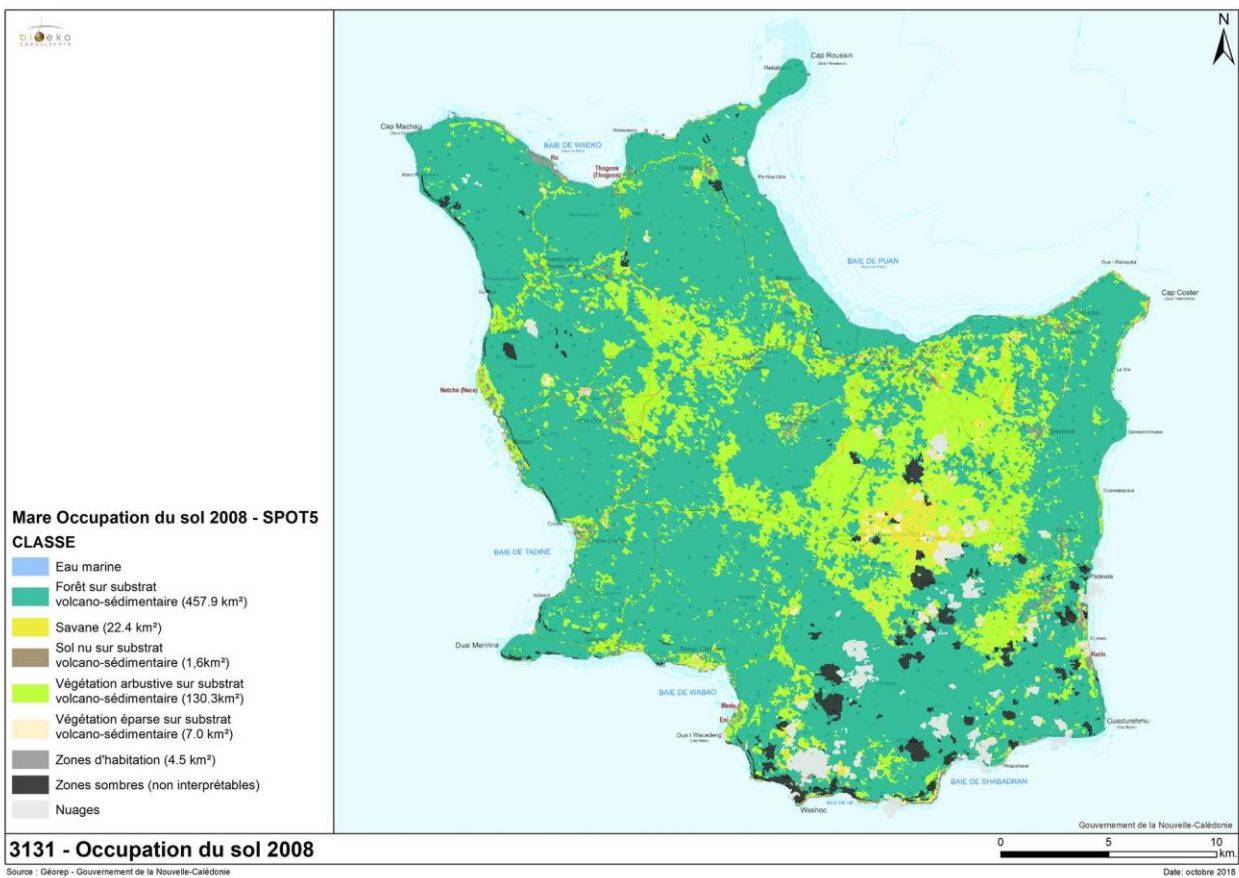


Figure 6 : Forêt sur substrat volcano-sédimentaire de Mare

**Les forêts d'Araucaria sur corniches (*Araucaria columnaris*)** sont remarquables. Ces araucarias sont généralement des marqueurs de corniches littorales exposées et forment parfois des forêts denses quasiment monospécifiques. Présente sur l'île de Mare, cette forêt est propre au paysage des Loyautés. Cette forêt est considérée comme HVC3. Il n'y a pas de cartographie de ces forêts toutefois, elles sont présentes dans la zone littorale. L'équipe de coupe connaît la localisation des forêts d'Araucaria qui sont faciles à reconnaître.

---

La forêt humide sur calcaire originelle et non anthropisée, en raison du fort taux d'endémicité qu'elle présente a été considérée comme une zone HVC 3 au même titre que les forêts primaires sur corniche à Araucaria.

---

## 2.2.4 HVC 4. Services écosystémiques critiques

---

Les services écosystémiques évoquent la valeur économique des écosystèmes et de la biodiversité en partant du postulat que les écosystèmes et la biodiversité fournissent des biens ou des services. Cela suppose également que les biens et services issus des écosystèmes (et indirectement de la biodiversité en tant que support de fonctionnement et de maintien de ces écosystèmes) sont assimilés à des biens économiques (Godard 2005).

Biens et services écosystémiques (SE) représentent, par définition, des bénéfices qui contribuent au bien-être individuel ou social.

---

La catégorie HVC 4 désigne les services de régulation qui incluent des services aussi divers que : la régulation du climat, le cycle de l'eau, la qualité de l'air, la lutte contre l'érosion, la régulation de certaines maladies, la prévention des risques naturels, la pollinisation, le traitement des déchets organiques et des polluants, etc.

### 2.2.4.1 Végétation littorale – Érosion

La végétation des littoraux des îles Loyauté joue un rôle essentiel dans la protection des sols et côtes contre l'érosion. Les facteurs climatiques tels que les vents, les pluies, et la mer sont des facteurs qui viennent éroder les îles et leurs côtes. Ci-dessous, une liste des espèces potentiellement présentes dans ces formations et qui participent au maintien des sols et à la protection des côtes:

**Tableau 9 : Végétation littorale de l'île de Mare**

Formation végétale		Espèces potentiellement présentes	UICN
<b>Fourré littoral</b>	Fourré littoral sur corniche	<i>Pemphis acidula</i>	LC
		<i>Bikkia tetrandra</i>	LC
		<i>Scaevola taccada</i>	DD
		<i>Tephrosia</i> sp	DD
		<i>Eugenia mendute</i>	DD
		<i>Euphorbia</i> spp	DD
		<i>Lepturus repens</i>	DD
		<i>Ischaemum</i> spp	LC
		<i>Wollastonia biflora</i>	DD
		<i>Sesuvium portulacastrum</i>	DD
		<i>Canavalia</i> spp	CR
		<i>Ipomoea</i> spp	LC
		<i>Wedelia uniflora</i>	DD
<b>Forêt primaire</b>	Forêt sur corniche littorale à <i>Mimusops</i> – <i>Fagraea</i>	<i>Mimusops elengi</i>	DD
		<i>Fagraea berteriana</i>	DD
		<i>Pichonia balansana</i>	VU
		<i>Aglaia elaeagnoides</i>	LC
		<i>Ficus habrophylla</i>	DD
	Forêt sur corniche littorale à <i>Araucaria</i>	<i>Hernandia cordigera</i>	DD
		<i>Sarcomelicope simplicifolia</i> var. <i>neoscotica</i>	DD
		<i>Diospyros</i> spp	LC
		<i>Araucaria columnaris</i>	LC
		Forêt littorale à <i>Pandanus</i>	<i>Pandanus tectorius</i> var. <i>tectorius</i>
	<i>Heliotropium foertherianum</i>		LC
	<i>Casuarina equisetifolia</i> subsp. <i>incana</i>		DD
	<i>Hernandia nymphaeifolia</i>		DD
	<i>Guettarda speciosa</i>		DD
		<i>Pisonia grandis</i>	DD

Les formations végétales littorales décrites au tableau 10 sont donc considérées comme HVC 4 pour la lutte naturelle contre l'érosion des côtes. Les forêts littorales ne sont pas cartographiées, mais elles sont situées dans la zone littorale cartographiée à la Figure 7 et plusieurs d'entre elles sont déjà protégées au sein des aires de conservation.



Figure 7 : Zones littorales de Maré

### 2.2.5 HVC 5. Besoins des communautés

La HVC 5 désigne les services de régulation qui incluent des services des écosystèmes dont dépendent les populations pour l'alimentation (cultures, produits d'élevage, pêcheries, produits aquacoles, aliments sauvages, eau douce), l'énergie combustible (bois de chauffage, céréales pour la production d'éthanol), la fabrication de matériaux (bois d'œuvre, fibres) et la pharmacopée.

Les caractéristiques suivantes indiquent la présence très probable d'une HVC 5 dans la zone :

- Accès difficile aux centres de santé et aux hôpitaux,
- Maisons construites pour la plupart en matériaux traditionnels/naturels disponibles localement, de même que les outils ménagers,
- Infrastructures électriques et hydrauliques rares ou inexistantes,
- Les populations éprouvent des difficultés à accumuler des richesses (subsistance « au jour le jour »),
- Agriculture et élevage du bétail à petite échelle ou de subsistance,
- Présence de chasseurs-cueilleurs autochtones,

- Présence de communautés pastorales nomades ou sédentaires,
- Chasse et/ou pêche comme source importante de protéines et de revenus<sup>24</sup>,
- Une ressource alimentaire sauvage constitue une grande part du régime alimentaire, soit tout au long de l'année soit pendant les saisons critiques.<sup>4</sup>

### 2.2.5.1 la ressource en eau

A l'échelle des îles loyautés, l'alimentation en eau constitue un service écosystémique critique. Les données, qui suivent sont issues du projet de **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) élaboré en 2004 par l'IRD et l'UNC pour les 3 îles loyautés** afin d'analyser, d'organiser et d'étudier les modalités de mise à disposition sur Internet, des informations relatives à la ressource en eau et à la perception des consommateurs.

La ressource en eau des Îles Loyautés s'inscrit dans un contexte particulier. En effet, de nature calcaire avec un relief de type karstique très perméable, les îles n'ont pas de réseau hydrographique de surface. Formée par l'accumulation de l'eau de pluie infiltrée dans le sous-sol de l'île « flottant » au-dessus de l'eau de mer plus dense, la lentille d'eau douce est l'unique ressource en eau disponible sur Mare et elle est considérée dans son ensemble comme un HVC 5. À noter, les Îles Loyautés ne disposent pas de Périmètre de protection des eaux malgré la fragilité de leur ressource.

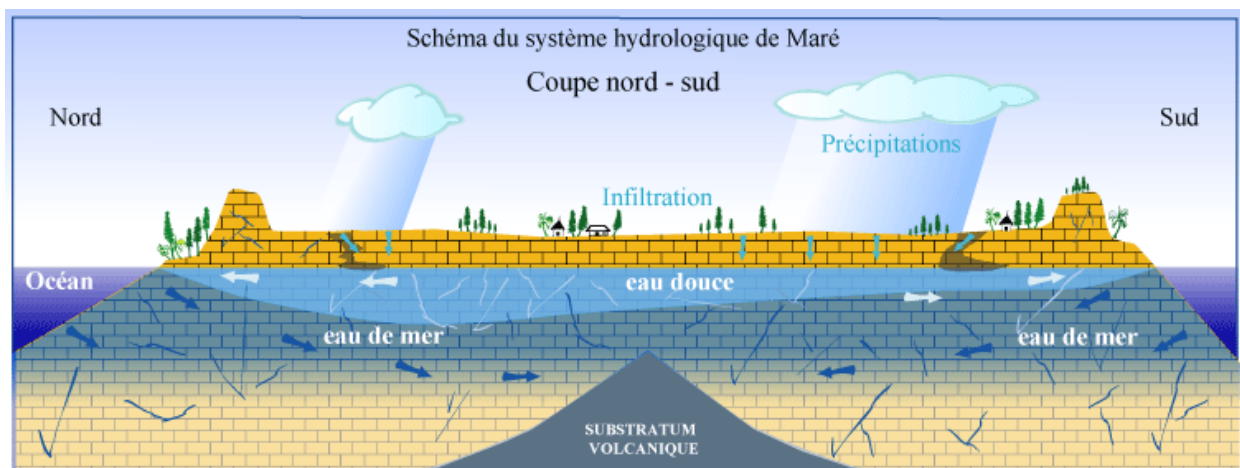
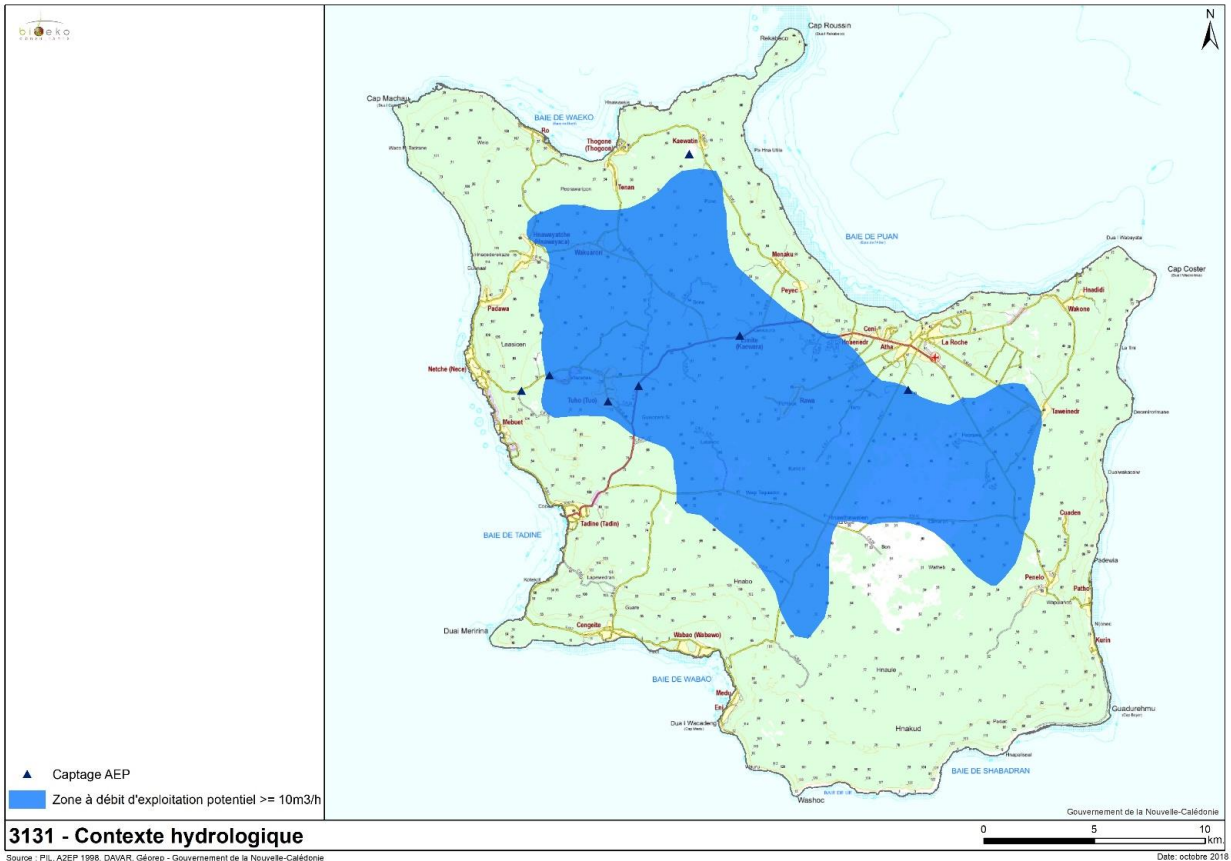


Figure 8 : Coupe transversale de l'Île de Mare montrant la répartition de la nappe d'eau douce

Comme le montre la Figure 9, les zones les plus favorables pour l'exploitation de l'eau sont localisées au centre de l'île.

<sup>4</sup> E. Brown, N. Dudley, A. Lindhe, D.R. Muhtaman, C. Stewart, et T. Synnott (rédacteurs). 2013 (Octobre). Directives communes pour l'identification des Hautes Valeurs de Conservation. HCV Resource Network. ([lien](#))



**Figure 9 : Proposition de délimitation de la lentille d'eau souterraine**

Par ailleurs, les seules possibilités offertes aux habitants pour l'accès à l'eau de la lentille d'eau douce consistent à puiser les eaux souterraines, soit directement dans les trous d'eau présents dans les gouffres et les grottes, soit au moyen de forages et pompages. Les forages et les pompages étant des infrastructures anthropiques ils sont exclus des HVC alors que les trous d'eau douce naturels sont considérés comme des HVC 5.

**Tableau 10 : Sites d'accès à l'eau douce de surface sur Mare répertoriés par cartographie participative**

Sites	Nom	Lieu	District	Description
<b>Trou d'eau</b>	"Wi cele"	Patho	Penelo	Trou d'eau de baignade: présence d'espèces de mangrove et d'animaux marins (crevettes, anguilles...)
	"Wi dinu"	Patho	Penelo	Trou d'eau de baignade
	"Wiak'umu"	Patho	Penelo	Trou d'eau de baignade
	"Pethoen"	Eni	Eni	Trou d'eau de baignade
	"Niri"	Wabao	Wabao	Trou d'eau de baignade
	"Hnaseniwakoko"	Yaw	Penelo	Source d'eau potable
	"Wawi "	Patho	Penelo	Source d'eau potable et pour se laver
	"Wi no Wabamakal"	Gurejele	Penelo	Source d'eau potable
	"Wi no Kedi"	La Shabadran	Penelo	Source d'eau potable
	"Shabadran"	Shabadran	Penelo	Source d'eau potable et pour se laver
	"Hnawaxeje"	Kurine	Penelo	Source d'eau pour se laver
<b>Gouffres "wathéb"</b>	"Bone"	Lyo	Guahma	Présence d'eau autrefois utilisée par les vieux pour la consommation. Devenu un lieu touristique aujourd'hui.
	"Bune"	Bune	Eni	Ancienne léproserie où étaient rassemblées les personnes atteintes de la lèpre

De même, les trous d'eau douce en surface sont aussi considérés comme des HVC 5 (voir Figure 5).

### 2.2.5.2 Alimentation

La pêche et la chasse sur Mare notamment du cochon sauvage, de la roussette et du crabe de cocotier sont des activités traditionnelles réalisées par les populations kanakes locales. La surexploitation des espèces chassées est une problématique connue et certaines espèces comme le crabe cocotier fait l'objet d'une protection par la PIL depuis 1993. Par ailleurs, les populations ne dépendent pas pour leur subsistance des ressources cynégétiques et halieutiques de Mare. En effet, les populations sont

approvisionnées en aliments par un réseau de commerçant qui importe les aliments de l'extérieur de l'île. Dans ce contexte, les secteurs de chasse et de pêche ne sont pas considérés des HVC 5.

## 2.2.6 HVC 6. Valeurs culturelles

La HVC 6 désigne les services culturels qui comprennent l'ensemble des bénéfices récréatifs, esthétiques, existentiels, spirituels, scientifiques, éducationnels et patrimoniaux procurés par les écosystèmes.

### 2.2.6.1 Zones identifiées lors des rencontres

Les concertations organisées par SNN avec les populations locales ont notamment pour objectif d'identifier les zones de patrimoine matériel (lieux tabous par exemple) et immatériel. Cette donnée est toutefois difficilement accessible et nécessite un travail continu de la part de Takone afin de questionner les gens lors des rencontres de concertation.

**Tableau 11 : Sites d'importance culturelle sur Mare répertoriés par cartographie participative**

Catégorie	Description
<b>Site culturel</b>	Légendes locales (fils du Léopard, guerrier Nor) et sites liés à la culture des ignames.
<b>Site culturel</b>	Sites archéologiques (Lapita, barrière de pierre).
<b>Site religieux</b>	Parcours et lieux marquant l'évangélisation de l'île (Protestantisme).
<b>Site de sépulture</b>	Grottes abritant des ossements, lieux de mémoire des ancêtres.
<b>Zone de culture</b>	Zones dédiées à la culture des ignames, spécifiques aux "vrais ignames".
<b>Site tabou</b>	Lieux interdits au bruit, à la course ou au contact (ex. rocher noir, plages spécifiques).

À ce stade, les rencontres des populations organisées sur Mare ont permis d'établir la carte des savoirs suivante :

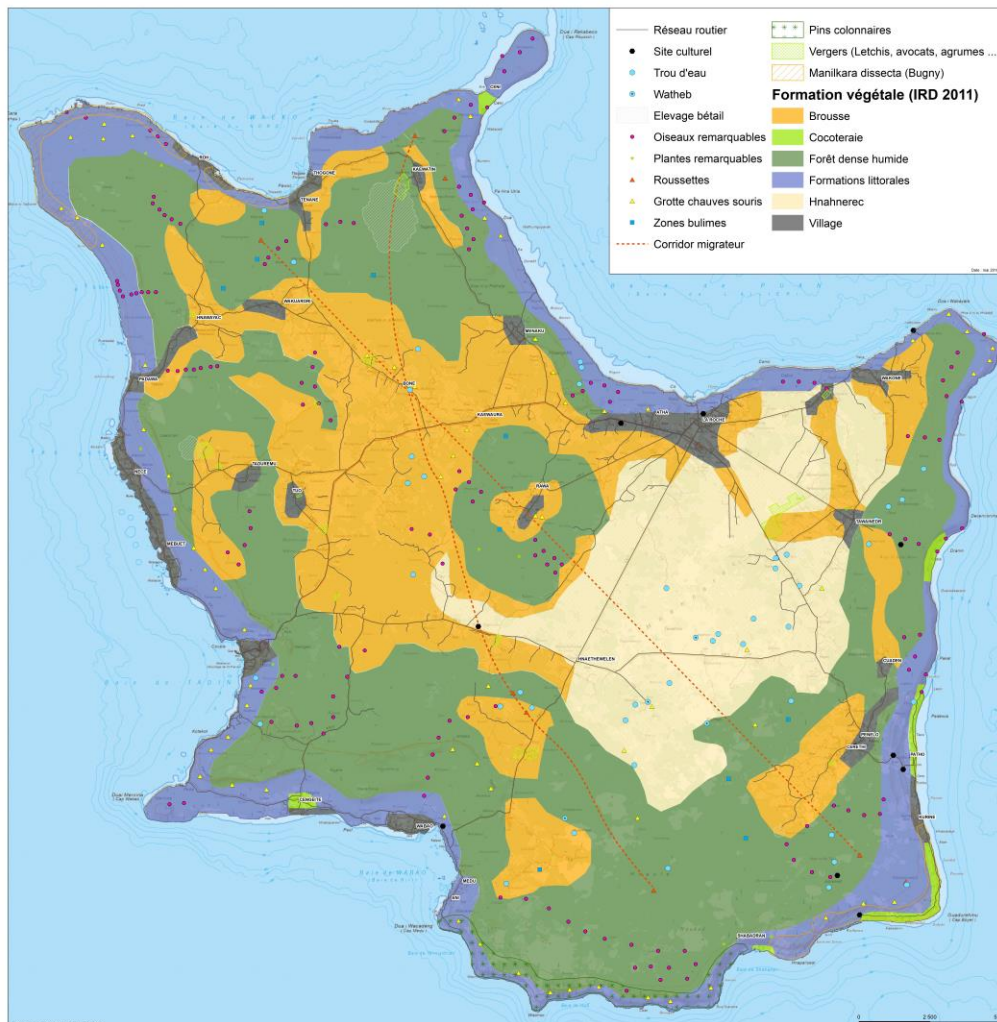


Figure 10 : Carte des savoirs sur l'île de Mare

### 3. Pressions et menaces pesant sur les zones HVC

#### 3.1 L'exploitation du santal

Déforestation : L'exploitation excessive et illégale du santal entraîne la déforestation, ce qui affecte la biodiversité locale. Les forêts de santal abritent de nombreuses espèces végétales et animales, et leur destruction peut conduire à la perte de ces espèces sans dire que la déforestation contribue aux changements climatiques.

Érosion des sols : La coupe des arbres de santal si elle est mal réalisée, peut exposer les sols à l'érosion, ce qui peut dégrader la qualité des sols et affecter les écosystèmes environnants. Mare étant plat l'impact de l'érosion est limité.

Déversement d'hydrocarbures : La récolte mécanisée comporte toujours un risque de déversement d'hydrocarbure. Il faut toutefois noter que la quantité de carburant et d'huile utilisés lors de l'abattage à la scie mécanique sont petits.

Toutes les catégories d'HVC sont directement concernées par ces menaces.

---

Les agents de Takone doivent être formés sur une base régulière afin de réduire au maximum leur impact sur les écosystèmes naturels. Les dommages doivent être réparés et les déversements d'hydrocarbure doivent être nettoyés.

---

## 3.2 Vulnérabilité de la lentille d'eau

Au-dessus du substratum volcanique, le sous-sol de Mare est constitué de différents types de calcaires plus ou moins poreux et perméables. Il est percé de nombreuses fissures et cavités, dues à la dissolution des carbonates par l'eau de pluie chargée en gaz carbonique et en acides humiques.

La perméabilité de fracture et de dissolution de la Roche, explique l'infiltration de l'eau douce dans le sous-sol et l'absence de réseau hydrographique individualisé en surface. L'eau douce qui s'infiltré s'accumule en profondeur dans les cavités et fracture de la roche pour former une nappe d'eau (la lentille d'eau douce de Mare) superposée à l'eau de mer plus dense. Cette eau, douce près de la surface et salée en profondeur, est localisée dans l'ensemble des cavités, les fractures des roches. C'est ce que l'on qualifie de zone saturée par opposition aux niveaux superficiels (zone désaturée) dans lesquels l'eau ne fait que transiter vers la nappe.

---

Les agents de Takone doivent être remémorés sur une base régulière que les trous d'eau doivent être identifiés et protégés.

---

## 3.3 Les espèces envahissantes exotiques végétales

La présence et le développement des espèces exotiques envahissantes est une menace directe pour la biodiversité des îles loyauté. Ces espèces à croissance souvent rapide viennent occuper des niches jusqu'alors libres, ou de par leur forte compétitivité remplacer une espèce indigène. Les **HVC 1 et 3** sont donc directement concernées par cette pression.

Le tableau ci-dessous présente la liste des espèces végétales envahissantes potentielles communiquée par le CEN. Cette liste est sujette à évolution. Une cartographie présentant les points de détection

d'espèces envahissante serait en cours de réalisation sans qu'aucune donnée n'ait pu nous être communiquée à ce stade.

**Tableau 12 : Liste des principales espèces végétales envahissantes présentes sur Maré**

Nom commun	Nom latin	Description
<b>Arbre ombrelle</b>	<i>Brassaia actinophylla</i>	Peut perturber les écosystèmes locaux en formant des peuplements denses, réduisant la biodiversité.
<b>Agave américain</b>	<i>Agave americana</i>	Concurrence les plantes indigènes dans les zones arides et dégrade les sols par sa propagation rapide.
<b>Amarante épineuse</b>	<i>Amaranthus spinosus</i>	Envahit les terres agricoles, réduisant la productivité et perturbant les écosystèmes indigènes.
<b>Jussie à grandes fleurs</b>	<i>Ludwigia octovalvis</i>	Forme des colonies denses dans les zones humides, bloquant les cours d'eau et réduisant l'oxygène disponible pour la faune aquatique.
<b>Morelle de Turquie</b>	<i>Solanum torvum</i>	Compétition avec les espèces locales dans les forêts secondaires, limite le développement des plantes indigènes.
<b>Herbe de Guinée</b>	<i>Pennisetum polystachion</i>	Peut dominer les prairies ouvertes, réduisant les pâturages pour le bétail et limitant la biodiversité locale.
<b>Leucaena</b>	<i>Leucaena leucocephala</i>	Forme des peuplements monospécifiques, remplaçant la végétation indigène et affectant la faune locale.
<b>Chanvre d'eau</b>	<i>Hyptis suaveolens</i>	Envahit les terres agricoles et perturbe les habitats naturels.
<b>Herbe du Laos</b>	<i>Chromolaena odorata</i>	Limite la régénération forestière et la diversité des plantes en formant des tapis denses.
<b>Euphorbe hirta</b>	<i>Chamaesyce hirta</i>	Il n'y a pas d'information sur l'impact.
<b>Herbe de l'itche</b>	<i>Rottboellia cochinchinensis</i>	Compétition avec les cultures agricoles et envahissement des terres non cultivées.
<b>Liane papillon</b>	<i>Merremia peltata</i>	Étouffe les arbres indigènes et modifie la structure des forêts, impactant les écosystèmes forestiers.

<b>Diversifolia</b>	<i>Tithonia diversifolia</i>	Colonise rapidement les sols perturbés, limitant la régénération des espèces locales.
<b>Choca vert</b>	<i>Furcraea foetida</i>	Concurrence les espèces indigènes et perturbe les sols par sa prolifération.
<b>Canne de Provence</b>	<i>Arundo donax</i>	Modifie les écosystèmes riverains, augmentant l'érosion et réduisant la biodiversité aquatique.
<b>Asperge sétacée</b>	<i>Asparagus setaceus</i>	Il n'y a pas d'information sur l'impact.
<b>Lantana</b>	<i>Lantana camara</i>	Toxique pour le bétail, étouffe la végétation indigène et modifie les écosystèmes locaux.
<b>Lilas de Perse</b>	<i>Melia azedarach</i>	Les fruits toxiques et la propagation rapide perturbent les habitats naturels.
<b>Sphagneticola</b>	<i>Sphagneticola trilobata</i>	Couvre-sol agressif, réduit la diversité végétale et étouffe les espèces indigènes.
<b>Chiendent de bœuf</b>	<i>Stenotaphrum secundatum</i>	Envahit les prairies naturelles, limitant la disponibilité de nourriture pour la faune locale.
<b>Goyavier</b>	<i>Psidium guajava</i>	Forme des peuplements denses, réduisant la régénération des forêts indigènes.
<b>Tecoma</b>	<i>Tecoma stans</i>	Il n'y a pas d'information sur l'impact.
<b>Tulipier du Gabon</b>	<i>Spathodea campanulata</i>	Domine les forêts secondaires, réduisant la diversité des espèces végétales indigènes.
<b>Faux-poivrier</b>	<i>Schinus terebinthifolius</i>	Produit des toxines dans le sol, inhibant la croissance d'autres plantes et favorisant sa dominance.
<b>Ricin commun</b>	<i>Ricinus communis</i>	Toxique pour les animaux et les humains, envahit les milieux perturbés.
<b>Mikania</b>	<i>Passiflora suberosa</i>	C'est une liane qui étouffe les autres plantes et recouvre la végétation.
<b>Passiflore subéreuse</b>	<i>Passiflora suberosa</i>	C'est une liane qui recouvre la végétation localement.

<b>Grande sensitive</b>	<i>Mimosa invisa</i>	C'est une plante rampante épineuse créant des fourrés impénétrables et des accès impossibles.
<b>Raquette</b>	<i>Opuntia stricta</i>	C'est un cactus à raquette avec colonisation rapide des milieux et très épineux.

Ces listes sont mises à jour en continue et évolueront avec le temps.

La présence d'espèces végétales envahissantes est une menace potentielle pour les écosystèmes d'intérêt patrimonial auxquelles la forêt dense humide sur sols calcaires (**HVC1 et 3**) peut être affiliée (classée comme telle en province Nord et Sud, dans l'attente du code de l'environnement de la PIL il est préférable de lui conférer cette valeur).

---

Les activités de la société Takone pourraient en théorie profiter au développement des plantes invasives :

- Ouverture des milieux via :
  - la création éventuelle de pistes d'accès ;
  - l'abattage de santal ;
- dissémination de graines par les chaussures à crampons des agents, le matériel de coupe, etc.

Dans les faits, ce risque est quasiment inexistant compte tenu du fait :

- Qu'aucune piste n'est réalisée pour accéder aux individus devant être coupés. La progression se fait uniquement à pied depuis les principaux axes routiers.
- Que l'abattage de santal se fait individu par individu sans création de zones de « clairière » propices à la Recolonisation du milieu par des espèces pionnières dont potentiellement des espèces envahissantes.
- Que les trouées créées chaque jour à l'échelle de chaque île sont de l'ordre de quelques m<sup>2</sup> (entre 1 et 3 arbres coupés par jour)

Toutefois, les agents seront sensibilisés au risque EEV et les chaussures, matériel de terrain seront systématiquement débarrassés de la terre et éléments végétaux après chaque intervention terrain.

De plus, une réflexion sera menée par Takone au cas par cas avec les populations locales et les experts pour venir en aide dans la gestion de ces espèces : contribution à la surveillance, la lutte contre la prolifération dans le cadre d'un plan d'action à l'échelle d'une ou des trois îles

---

### 3.4 Les espèces envahissantes exotiques animales

À l'instar des autres milieux naturels du territoire, la biodiversité exceptionnelle de l'île est susceptible de faire face à différentes menaces provenant notamment des espèces animales introduites et nuisibles<sup>5</sup> telles que :

- les cochons sauvages, destructeurs des habitats forestiers ;
- les rats, chats et chiens, prédateurs d'oiseaux, mammifères, reptiles et de certains invertébrés.

**Tableau 13 : Tableau synthétique des espèces endémiques, autochtones et allochtones**

Entité insulaire	Disparues	Endémiques	Autochtones	Allochtones	Indice d'allochtonie en %
<b>Maré</b>	2	16	38	6 (6)	13

\* entre ( ) : le nombre d'espèces potentiellement introduites dont l'absence n'est pas spécifiée dans les textes.

En 2017 le Conservatoire d'Espaces naturels de Nouvelle-Calédonie a dressé une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) dans les espaces naturels en Nouvelle-Calédonie.

Ce document-cadre dresse un inventaire des EEE et une priorisation d'éradication. Les données recueillies au niveau de Maré montrent que 5 EEE sont présentes sur les îles dont 2 faisant l'objet de priorité de niveau 1 : il s'agit du chat et du cochon marron (**tableau 15**).

**Tableau 14 : Liste des espèces envahissantes animales sur les îles Loyautés**

Espèce	Nom commun	Niveau de priorité parmi les 70 EEE <sup>6</sup>	UICN EEE	Impact en NC	Maré
<b>Litoria aurea</b>	Rainette australienne	4		Carnivore, larves pouvant affecter l'homme	<b>X</b>
<b>Canis lupus</b>	Chien	3		Avifaune	<b>X</b>
<b>Felis silvestris</b>	Chat	1	X	Endémisme de l'avifaune et reptile	<b>X</b>
<b>Sus scrofa</b>	Cochon marron	1	X	Dégats sur la flore, malacofaune, microfaune, avifaune	<b>X</b>
<b>Bos taurus</b>	Bœuf	3		Disparition des savanes boisées et propagation des EEE	<b>X</b>
<b>Rattus rattus</b>	Rat noir	2	X	Avifaune, malacofaune, microfaune, impact sur les cultures	<b>X</b>
<b>Rattus exulans</b>	Rat polynésien	2	X	Avifaune, malacofaune, microfaune	<b>X</b>

Les espèces envahissantes ont pour conséquence sur la faune et la flore locale, un impact souvent grave et irréversible. Ces espèces introduites viennent occuper des niches écologiques jusqu'alors libres, ou dont l'espèce indigène qui l'occupe est moins performante que ces dernières. Les résultats sont souvent une

<sup>5</sup> Beauvais, M., Coléno, A., & Jourdan, H. (Eds.) 2006. Les espèces envahissantes dans l'archipel néo-calédonien : Un risque environnemental et économique majeur. IRD Éditions.

<sup>6</sup> Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN). (2017). \*Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les espaces naturels (EEE) de Nouvelle-Calédonie\*. Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie. Disponible à l'adresse : [<https://especes-envahissantes-outramer.fr/wp-content/uploads/2018/03/strategie-de-lutte-contre-les-eee-en-nouvelle-caledonie-2017.pdf>](<https://especes-envahissantes-outramer.fr/wp-content/uploads/2018/03/strategie-de-lutte-contre-les-eee-en-nouvelle-caledonie-2017.pdf>)

perte de diversité (ex : Prédation des roussettes par les chats haretts), la destruction d'habitats (ex : impact du cerf sur la végétation), et donc d'écosystèmes.

---

Les HVC1 et 3 sont donc directement menacées par ces espèces animales exotiques. Bien que les activités de Takone ne sont pas susceptibles d'influencer en quelconque manière la dynamique de ces populations d'animaux, les activités de la société Takone pourraient en théorie profiter au développement des espèces animales invasives comme le rat et le chat :

- Ouverture des milieux via la création éventuelle de pistes d'accès ;
- Présence humaine.

Dans les faits, ce risque est quasiment inexistant compte tenu du fait :

- Qu'aucune piste n'est réalisée pour accéder aux individus devant être coupés. La progression se fait uniquement à pied depuis les principaux axes routiers.
- Que l'abattage de santal ne nécessite de présence humaine sur site que le temps de la coupe, c'est à dire quelques heures tout au plus.

L'équipe de coupe de Takone est sensibilisée aux risques des espèces exotiques . Le personnel a été formé pour identifier les espèces exotiques et leur présence doit être documentée dans la zone de coupe du santal. Takone développera en collaboration avec les populations, la PIL et les autres organismes intéressés une stratégie de lutte contre les espèces exotiques qui pourrait inclure : contribution à la surveillance, la pose de piège dans le cadre d'un plan à l'échelle d'une ou des trois îles.

---

## 3.5 Risque incendie

En matière d'appréhension du risque incendie sur les îles loyautés, le géoportail de l'ŒIL donne accès aux données recueillies par le satellite Suomi NPP (Suomi National Polar-orbiting Partnership) avec une résolution spatiale de 375m. Les surfaces incendiées sont déterminées à l'aide de l'imagerie infrarouge (Visible Infrared Imager Radiometer Suite – VIIRS). Les analyses de cette imagerie présentée sur la plateforme Global Forest Watch<sup>7</sup> indiquent que la perte de 39% du couvert forestier perdu entre 2001 et 2023 en Nouvelle-Calédonie a été causée par les feux. Néanmoins sur les îles Loyautés, la superficie moyenne du territoire incendié est de 21ha/an.

---

Toutes les catégories HVC sont potentiellement menacées par les feux.

Les activités de la société Takone pourraient en théorie venir renforcer la pression feu du fait de :

- L'ouverture des milieux via la création éventuelle de pistes d'accès ;
- présence humaine au cœur, le cas échéant, de zones de forêts préservées ...
- création de déchets potentiellement inflammables.

Dans les faits, ce risque est quasiment inexistant compte tenu du fait :

---

<sup>7</sup> Global Forest Watch. [link](#)

- Qu'aucune piste n'est réalisée pour accéder aux individus devant être coupés. La progression se fait uniquement à pied depuis les principaux axes routiers.
- Que l'abattage de santal ne nécessite de présence humaine sur site que le temps de la coupe, c'est à dire quelques heures tout au plus.

Toutefois, les agents seront sensibilisés au risque incendie ainsi qu'aux gestes de premiers secours (gestion du feu, alerte des secours).

En outre, comme indiqué un peu plus avant, le responsable d'équipe veillera à ce qu'aucun résidu ou déchet ne soit abandonné sur site. Il est aussi interdit de fumer en forêt.

---

## 3.6 La chasse

Le code de l'environnement de la province des îles dispose d'un titre réservé à la gestion des ressources cynégétiques, mais ne définit pas, à ce jour, de réglementation spécifique.

Dans l'attente d'une réglementation provinciale spécifique, les seules réglementations applicables sont les délibérations territoriales prises entre les années 1972 à 1980 et qui classent le gibier en 4 catégories :

- Catégorie 1 : espèces que l'on peut chasser sans restriction de dates ou de quotas ;
- Catégorie 2 : espèces faisant l'objet de mesures de protection saisonnières ou temporaires. Par exemple, aux Iles Loyauté, une réglementation datant de 1970 encadre la chasse à la roussette, n'autorisant la chasse que du mois d'avril à juin, avec 10 roussettes par chasseur et par journée de chasse. ;
- Catégorie 3 : espèces dont la chasse est interdite toute l'année et pour lesquelles la détention est réglementée ;
- Catégorie 4 : espèces particulièrement menacées dont la chasse la capture et la détention sont formellement interdites sauf dispositions exceptionnelles.

De ce fait, en l'absence d'un cadre réglementaire clair et concerté les roussettes et le pigeon à gorge blanche (*Columba vitiensis*) subissent une pression de chasse annuelle.

Cette pression a notamment été mise en avant par l'étude ethnoécologique de l'IAC réalisée entre 2015 et 2017 :

- Non respect des périodes de chasse ;
- Non respect des quotas réglementaires.

---

Les activités de chasse peuvent menacer les HVC 1.

Les activités des sociétés SNN/Takone n'influencent pas directement la pression de chasse. Cependant les accès créés en cœur de forêt, les découvertes de zones présentant un intérêt de chasse (nid de roussette), sont des facteurs à anticiper.

Il est donc prévu que les sociétés SNN/Takone :

- Préviennent les autorités de toute activité de chasse ou de collecte présumée illégale ;
- S'engagent à ne pas exploiter tout santal présent dans un périmètre de 25m autour des trous, grottes ou habitats de la roussette ;
- Sensibilisent leur personnel qui s'engagera notamment :

- à n'avoir aucune activité de chasse dans le cadre de ses heures de travail ;
  - à sensibiliser les populations rencontrées ;
  - Animent des sessions de sensibilisation auprès des populations locales.
-

## 3.7 Mesures de protection et de suivis de l'état des HVC

Tableau 15 : Les pressions & menaces

Catégories	HVC	Risques causés par Takone	Mesures de protection	Mesure de suivi	Suivi efficacité )
<b>HVC 1 – diversité des espèces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Espèces rares et menacées               <ul style="list-style-type: none"> <li>Liste rouge IUCN</li> <li>Liste RLA</li> </ul> </li> <li>Espèces protégées par le Code de l'Environnement de la Province des Îles</li> <li>Zone de conservation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'accès à des zones de chasses</li> <li>Propagation d'espèces envahissantes végétales.</li> <li>Déclenchement et propagation de feu (cigarettes ou outillages et carburants)</li> <li>Dérangement de la faune par les scies mécaniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des employés concernant l'importance de signaler les occurrences de chasse irrégulière, les bonnes pratiques pour limiter le risque d'incendie et quant aux espèces invasives et leur responsabilité en cas d'occurrence d'une de ces espèces.</li> <li>Sensibilisation annuelle des populations.</li> <li>Inclusion de l'habitat d'espèces rares et menacées dans les zones de conservation (protection).</li> <li>Mise en place de zones tampons pour les espèces de chiroptères.</li> <li>Mise en place de mesure de protection spécifique aux espèces pouvant être rencontrées en forêt dans le guide de protection des HVC (Annexe 4).</li> <li>Formation des employés de Takone concernant l'identification et le contrôle des espèces envahissantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi de l'intégrité de la zone tampon prévue (si applicable)</li> <li>Suivi de l'intégrité des zones de conservation identifiées par Takone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi quinquennal des sites par le personnel de Takone. Visiter le site HVC ou demander aux populations qui connaissent les sites (ex : gouffre roussette) pour obtenir des informations sur l'état du HVC.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>Le règlement intérieur prévoit qu'il est interdit de fumer sur les sites de travail extérieurs (sites de plantation, sites de coupe ou encore pendant la marche pour y accéder).</li> </ul>		
<b>HVC 2 – Écosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>N/A</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>N/A</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>N/A</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>N/A</li> </ul>
<b>HVC 3 – Écosystèmes et habitats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cordon Araucaria sur corniche littorale</li> <li>Forêts denses humides sur sol calcaire non-anthropisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'accès à des zones de chasses</li> <li>Propagation d'espèces envahissantes végétales.</li> <li>Déclenchement et propagation de feu (cigarettes ou outillages et carburants)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des employés concernant l'importance de signaler les occurrences de chasse irrégulière, les bonnes pratiques pour limiter le risque d'incendie et quant aux espèces invasives et leur responsabilité en cas d'occurrence d'une de ces espèces.</li> <li>Sensibilisation annuelle des populations</li> <li>Inclusion des écosystèmes littoraux dans les zones de conservation (protection)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zones exclues et dans les aires de conservation en utilisant le SIG. Suivi interne pour vérifier la protection des sols, les incendies et la présence des espèces invasives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi quinquennal avec les coutumiers après la récolte à proximité des HVC</li> </ul>
<b>HVC 4 – Services écosystémiques critiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Végétation qui assure le maintien des terres (fourré littoral, forêt primaire littorale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Propagation d'espèces envahissantes végétales.</li> <li>Déclenchement et propagation de feu (cigarettes ou outillages et carburants)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation et information des employés et/ou des personnes rencontrées concernant les bonnes pratiques pour limiter le risque d'incendie et quant aux espèces invasives et leur responsabilité en cas d'occurrence d'une de ces espèces.</li> <li>Mesures de protection identifiées en collaboration avec les coutumiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zones exclues et dans les aires de conservation en utilisant le SIG.</li> <li>Suivi interne pour vérifier la protection des sols, les incendies et la présence des espèces invasives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi quinquennal avec les coutumiers après la récolte à proximité des HVC</li> <li>Suivi quinquennal des zones côtières à risque d'érosion.</li> </ul>

<b>HVC 5 – Besoin des communautés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trous d'eau et autres accès à l'eau douce de surface</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution des trous d'eau douce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne pratique pour manier et récupérer les déversements d'hydrocarbure.</li> <li>• Mesures de protection (zone tampon de 25m).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect de la zone tampon de 25m.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi quinquennal avec les coutumiers après la récolte à proximité des HVC</li> </ul>
<b>HVC 6 – Valeurs culturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sites naturels présentant un intérêt culturel et/ou paysager</li> <li>• Toutes les zones identifiées par les coutumiers lors des différentes rencontres : lieux tabous, zone de lapita, pétroglyphes</li> <li>• Patrimoine immatériel Kanak : savoirs traditionnels et connaissances associées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclenchement et propagation de feu (cigarettes ou outillages et carburants)</li> <li>• Destruction, bris, dérangement et/ou mécontentement des coutumiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des employés concernant l'importance de respecter les règles exigées par les coutumiers dans les HVC 6.</li> <li>• Mesures de protection identifiées en collaboration avec les coutumiers au cas par cas. .</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures de protection établies avec les coutumiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi quinquennal avec les coutumiers après la récolte à proximité des HVC</li> </ul>

## Annexe 1

### Liste des espèces d'avifaunes classées UICN sur l'île de Maré

Nom commun	Nom latin	Statut IUCN	Répartition	Habitat
Aigrette sacrée	<i>Egretta sacra albolineata</i>	LC	NC, Loyautés	Estuaires, mangroves, côtes rocheuses
Autour australien	<i>Accipiter fasciatus vigilax</i>	LC	NC	Milieux ouverts, forêts
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	LC	Introduit/localisé	Forêts
Busard de Gould	<i>Circus approximans</i>	LC	NC	Milieux ouverts, zones humides
Carpophage géant	<i>Ducula goliath</i>	LC	End NC	Forêts denses
Chevalier de Sibérie	<i>Tringa brevipes</i>	NT	Migrateur	Littoral, zones humides
Chevalier errant	<i>Tringa incana</i>	LC	Migrateur	Littoral
Colombine turvert	<i>Chalcophaps indica chrysochlora</i>	LC	NC	Forêts, milieux ouverts
Corbeau calédonien	<i>Corvus moneduloides</i>	LC	End NC	Milieux boisés
Coucou à éventail	<i>Rhipidura flabelliformis</i>	LC	NC	Forêts
Coucou éclatant	<i>Chrysococcyx lucidus layardi</i>	LC	NC	Forêts
Diamant de Kittlitz	<i>Erythrura trichroa cyaneifrons</i>	LC	NC	Forêt dense, milieux ouverts
Échenilleur pie des Loyauté	<i>Lalage leucopyga simillima</i>	LC	Loyautés	Forêt, milieux ouverts
Effraie des clochers	<i>Tyto alba delicatula</i>	LC	NC	Milieux ouverts
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus nesiotus</i>	LC	NC	Falaises, littoral
Fou à pieds rouges	<i>Sula sula rubripes</i>	LC	NC	Îlots marins
Fou brun	<i>Sula leucogaster plotus</i>	LC	NC	Îlots marins
Frégate ariel	<i>Fregata ariel</i>	LC	NC	Îlots marins
Frégate du Pacifique	<i>Fregata minor</i>	LC	NC	Îlots marins
Gérygone	<i>Gerygone flavolateralis</i>	LC	NC, Maré	Forêt, milieux ouverts

Hirondelle	<i>Hirundo neoxena</i>	LC	NC	Milieux ouverts
Hirondelle du Pacifique	<i>Hirundo tahitica subfusca</i>	LC	NC	Milieux ouverts
Langrayen à ventre blanc	<i>Artamus leucorhynchus melanoleucus</i>	LC	NC	Milieux ouverts
Martin-chasseur sacré	<i>Todiramphus sanctus macmillani</i>	LC	Loyautés	Maquis, savanes
Mélicophage à oreillons gris	<i>Lichmera incana</i>	LC	NC	Milieux ouverts
Merle des îles (Maré)	<i>Turdus poliocephalus mareensis</i>	EX	End Maré	Forêts
Monarque	<i>Monarcha melanura</i>	LC	NC	Forêt dense
Myzomèle cardinal	<i>Myzomela cardinalis lifuensis</i>	LC	Loyautés	Forêt dense
Phaéon à bec jaune	<i>Phaethon lepturus dorotheae</i>	LC	NC	Îlots marins
Phaéon à brins rouges	<i>Phaethon rubricauda roseotincta</i>	LC	NC	Îlots marins
Pigeon à gorge blanche	<i>Columba vitiensis hypoenochroa</i>	LC	NC	Forêts
Pluvier fauve	<i>Pluvialis fulva</i>	LC	Migrateur	Littoral
Polochion moine	<i>Gymnomyza aubryana</i>	EN	End NC	Forêt dense
Ptilope de Grey	<i>Ptilinopus greyii</i>	LC	NC	Forêt dense
Puffin du Pacifique	<i>Ardenna pacifica</i>	LC	NC	Îlots marins
Râle tiklin	<i>Gallirallus philippensis swindellsii</i>	LC	NC	Milieux ouverts
Rhipidure tacheté	<i>Rhipidura spilodera verreauxi</i>	LC	NC	Forêt dense
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	LC	Introduit	Zones humides
Salangane à croupion blanc	<i>Aerodramus spodiopygius leucopygia</i>	LC	NC	Falaises, forêts
Salangane soyeuse	<i>Aerodramus esculenta albidor</i>	LC	NC	Grottes
Sterne huppée	<i>Thalasseus bergii cristatus</i>	LC	NC	Îlots
Sterne néréis	<i>Sternula nereis exsul</i>	VU	NC	Îlots sableux
Stourne des Loyauté	<i>Aplonis striata atronitens</i>	LC	NC	Forêt
Inséparable (tabuensis)	<i>Erythrura tabuensis</i>	LC	NC	Milieux ouverts
Talève sultane	<i>Porphyrio porphyrio samoensis</i>	LC	NC	Zones humides
Tournepierrière à collier	<i>Arenaria interpres</i>	LC	Migrateur	Littoral
Zostérops à dos vert	<i>Zosterops xanthochrous</i>	LC	NC	Forêt
Zostérops noirâtre	<i>Zosterops lateralis nigriscens</i>	LC	Loyautés	Milieux ouverts

Noddi brun	Anous stolidus	LC	NC	Îlots, zones marines
Noddi noir	Anous minutus	LC	NC	Îlots, zones marines
Sterne fuligineuse	Onychoprion fuscatus	LC	NC	Îlots marins
Sterne blanche	Gygis alba	LC	NC	Îlots, forêts côtières
Bécasseau sanderling	Calidris alba	LC	Migrateur	Plages, littoral
Bécasseau variable	Calidris alpina	LC	Migrateur	Zones humides
Courlis d'Alaska	Numenius tahitiensis	VU	Migrateur Pacifique	Littoral, zones ouvertes
Courlis corlieu	Numenius phaeopus	NT	Migrateur	Zones humides, littoral
Notou (carpophage impérial)	Ducula pacifica	LC	NC / Pacifique	Forêts

<sup>1</sup>Les statuts de conservation présentés dans ce tableau sont basés sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), référence mondiale pour l'évaluation du risque d'extinction des espèces. Les catégories utilisées incluent notamment LC (Préoccupation mineure), VU (Vulnérable), EN (En danger), DD (Données insuffisantes) et NE (Non évalué). Le statut DD indique qu'une espèce a été évaluée mais que les données disponibles sont insuffisantes pour déterminer son niveau de menace, tandis que NE correspond à des espèces n'ayant pas encore fait l'objet d'une évaluation formelle par l'UICN. Les informations ont été établies à partir d'un croisement entre la base de données de l'UICN (<https://www.iucnredlist.org>) pour les statuts de conservation, et la plateforme Endemia (<https://endemia.nc>), qui fournit des données précises sur la répartition et les habitats des espèces en Nouvelle-Calédonie, notamment pour l'île de Maré. Le travail de Butaud sur la flore des îles Loyauté a également été utilisé à titre complémentaire pour le contexte écologique, mais non pour les statuts faunistiques.

## Annexe 2

### Liste des espèces animales terrestres autres que l'avifaune classées UICN sur l'île de Maré

Nom commun	Nom latin	Statut IUCN <sup>1</sup>	Répartition	Habitat
Bulime	<i>Placostylus fibratus</i>	VU	End NC	Forêts humides, litière forestière
Bavaya des rivages	<i>Bavayia crassicollis</i>	DD	End Loyautés	Forêts humides et littoral boisé
Bavayia de Sauvage	<i>Bavayia sauvagii</i>	EN	End GT, Maré, île des Pins	Forêts humides
Scinque arboricole à ventre vert	<i>Epibator nigrofasciolatus</i>	LC	End NC	Forêts, milieux arborés
Scinque commun de litière	<i>Caledoniscincus austrocaledonicus</i>	LC	End NC	Forêts, litière
Scinque de litière des rivages	<i>Caledoniscincus haplorhinus</i>	LC	End NC	Zones ouvertes, littoral
Scinque tacheté de litière	<i>Caledoniscincus atropunctatus</i>	LC	End NC	Forêts humides
Emoia des Loyauté	<i>Emoia loyaltiensis</i>	VU	End Loyautés	Milieux arborés
Emoia du Pacifique à queue verte	<i>Emoia cyanura</i>	LC	Large distribution	Zones côtières
Scinque géant de Garnier	<i>Phoboscincus garnieri</i>	LC	End NC	Forêts denses
Minioptère australasien	<i>Miniopterus australis</i>	LC	Large distribution	Grottes, chasse en forêt
Minioptère de Mélanésie	<i>Miniopterus macrocneme</i>	LC	Large distribution	Grottes
Minioptère des Îles Loyauté	<i>Miniopterus robustior</i>	EN	End Loyautés	Grottes
Renard-volant du Pacifique	<i>Pteropus tonganus</i>	LC	Large distribution	Forêts, zones agricoles
Roussette rousse	<i>Pteropus ornatus</i>	VU	End NC	Forêts
Scinque des côtes	<i>Cryptoblepharus novocaledonicus</i>	LC	End NC	Littoral

Serpent des Loyauté	<i>Candoia bibroni</i>	LC	Large distribution	Forêts
Gecko de Maré	<i>Gehyra georgopotthasti</i>	VU	Vanuatu, Maré	Zones rocheuses, habitations
Chalinolobe néo-calédonien	<i>Chalinolobus neocaledonicus</i>	EN	End NC	Arboricole
Phasme bicolore	<i>Gigantophasma bicolor</i>	DD	End Maré, Lifou	Forêts
Mouche des fruits de Maré	<i>Bactrocera grandistylus</i>	DD	End Maré	Zones arborées
-	<i>Austronomia cheesmanae</i>	NE	-	-
-	<i>Phyllodes imperialis</i>	NE	Large distribution	Forêts
-	<i>Delias nysa caledonica</i>	NE	-	Forêts
-	<i>Acraea andromacha</i>	NE	Large distribution	Lisières
-	<i>Graeffea crouanii</i>	NE	Large distribution	Forêts
-	<i>Coquillettidia xanthogaster</i>	NE	Large distribution	Zones humides
-	<i>Culex iyengari</i>	NE	End NC	Zones humides
-	<i>Ochlerotatus vigilax</i>	NE	Large distribution	Zones humides
-	<i>Chrisochoris</i> sp.	NE	-	-

<sup>1</sup>Les statuts de conservation présentés dans ce tableau sont basés sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), référence mondiale pour l'évaluation du risque d'extinction des espèces. Les catégories utilisées incluent notamment LC (Préoccupation mineure), VU (Vulnérable), EN (En danger), DD (Données insuffisantes) et NE (Non évalué). Le statut DD indique qu'une espèce a été évaluée mais que les données disponibles sont insuffisantes pour déterminer son niveau de menace, tandis que NE correspond à des espèces n'ayant pas encore fait l'objet d'une évaluation formelle par l'UICN. Les informations ont été établies à partir d'un croisement entre la base de données de l'UICN (<https://www.iucnredlist.org>) pour les statuts de conservation, et la plateforme Endemia (<https://endemia.nc>), qui fournit des données précises sur la répartition et les habitats des espèces en Nouvelle-Calédonie, notamment pour l'île de Maré. Le travail de Butaud sur la flore des îles Loyauté a également été utilisé à titre complémentaire pour le contexte écologique, mais non pour les statuts faunistiques.

## Annexe 3

### Liste des formations végétales couplées aux espèces végétales classées UICN susceptibles d'y être présentes sur l'île de Maré

Formation végétale	Espèces potentiellement présentes	UICN
<b>Forêt cathédrale à Schefflera</b>	<i>Schefflera gabriellae</i>	LC
	<i>Euroschinus obtusifolius</i> var. <i>robustus</i>	DD
	<i>Garcinia pedicellata</i>	DD
	<i>Baloghia inophylla</i>	LC
	<i>Elaeodendron curtispiculum</i>	LC
	<i>Dendrophyllanthus ouveanus</i>	DD
	<i>Syzygium</i> spp	DD
<b>Forêt primaire à Schefflera – Euroschinus</b>	<i>Schefflera gabriellae</i>	LC
	<i>Euroschinus obtusifolius</i> var. <i>robustus</i>	DD
	<i>Pandanus macrocarpus</i>	LC
	<i>Elaeocarpus angustifolius</i>	DD
	<i>Aglaia elaeagnoidea</i>	LC
	<i>Mimusops elengi</i>	DD
	<i>Codiaeum peltatum</i>	LC
	<i>Olea paniculata</i>	DD
	<i>Celtis paniculata</i>	DD
	<i>Elaeocarpus rotundifolius</i>	DD
	<i>Diospyros</i> spp	LC
	<i>Gardenia urvillei</i>	DD
	<i>Lethedon tannensis</i>	DD
	<i>Rapanea</i> spp	DD
	<i>Canarium balansae</i>	DD
	<i>Pichonia balansana</i>	VU
	<i>Cryptocaria lifuensis</i>	DD
<i>Harpullia austrocaledonica</i>	DD	
<i>Stigmaphyllon patricianum-firmenichianum</i>	DD	
<i>Planchonella lifuana</i>	DD	
<b>Forêt primaire sur sols disséqués à Ficus – Syzygium</b>	<i>Aglaia elaeagnoidea</i>	LC
	<i>Olea paniculata</i>	DD
	<i>Diospyros</i> spp	LC
	<i>Syzygium</i> spp	DD
	<i>Mimusops elengi</i>	DD
	<i>Schefflera gabriellae</i>	LC
	<i>Euroschinus obtusifolius</i> var. <i>robustus</i>	DD
	<i>Elaeodendron curtispiculum</i>	LC
	<i>Ellatostachys apetala</i>	DD
	<i>Ficus habrophylla</i>	DD
	<i>Sarcomelicope simplicifolia</i> var. <i>neoscotica</i>	DD
	<i>Geijera balansae</i>	DD
	<i>Fagraea berteriana</i>	DD
<i>Celtis paniculata</i>	DD	

	<i>Gardenia urvillei</i>	DD
	<i>Premna serratifolia</i>	DD
	<i>Pichonia balansana</i>	VU
	<i>Dendrocnide vitiensis</i>	DD
	<i>Diplazium rosenstockii</i>	EN
<b>Forêt primaire sur corniche littorale à Mimusops – Fagraea</b>	<i>Mimusops elengi</i>	DD
	<i>Fagraea berteriana</i>	DD
	<i>Aglaia elaeagnoidea</i>	LC
	<i>Ficus habrophylla</i>	DD
	<i>Hernandia cordigera</i>	DD
	<i>Sarcomelicope simplicifolia</i> var. <i>neoscotica</i>	DD
	<i>Pichonia balansana</i>	VU
	<i>Dendrophyllanthus ouveanus</i>	DD
	<i>Diospyros</i> spp	LC
	<i>Asplenium decurrens</i>	VU
	<i>Asplenium listeri</i>	EN
<b>Forêt primaire sur corniche littorale à Araucaria</b>	<i>Araucaria columnaris</i>	LC
	<i>Asplenium decurrens</i>	VU
<b>Forêt littorale à Pandanus</b>	<i>Pandanus tectorius</i> var. <i>tectorius</i>	NE
	<i>Heliotropium foertherianum</i>	LC
	<i>Casuarina equisetifolia</i> subsp. <i>incana</i>	DD
	<i>Hernandia nymphaeifolia</i>	DD
	<i>Guettarda speciosa</i>	DD
	<i>Santalum austrocaledonicum</i> var. <i>glabrum</i>	DD
	<i>Pisonia grandis</i>	DD
	<i>Asplenium listeri</i>	EN
<b>Forêt secondaire à Eleocharis rotundifolius – Olea</b>	<i>Eleocharis rotundifolius</i>	DD
	<i>Olea paniculata</i>	DD
	<i>Podonophelium homei</i>	LC
	<i>Fagraea berteriana</i>	DD
	<i>Schefflera gabriellae</i>	LC
	<i>Aglaia elaeagnoidea</i>	LC
	<i>Diospyros</i> spp	LC
	<i>Pandanus macrocarpus</i>	LC
	<i>Euroschinus obtusifolius</i> var. <i>robustus</i>	DD
	<i>Eleocharis angustifolius</i>	DD
	<i>Meryta denhamii</i>	DD
	<i>Lethedon tannensis</i>	DD
	<i>Ficus habrophylla</i>	DD
	<i>Microsorium punctatum</i>	DD
<b>Forêt secondaire à Aglaia – Olea</b>	<i>Aglaia elaeagnoidea</i>	LC
	<i>Olea paniculata</i>	DD
	<i>Arytera arcuata</i>	DD
	<i>Diospyros</i> spp	LC
	<i>Mimusops elengi</i>	DD
	<i>Acacia spirorbis</i>	DD
	<i>Syzygium</i> spp	DD
	<i>Ficus</i> spp	DD
	<i>Baloghia inophylla</i>	LC
	<i>Pichonia balansana</i>	VU
	<i>Garcinia pedicellata</i>	DD
	<i>Celtis paniculata</i>	DD
	<i>Ellatostachys apetala</i>	DD
	<i>Sarcomelicope simplicifolia</i> var. <i>neoscotica</i>	DD
<i>Euroschinus obtusifolius</i> var. <i>robustus</i>	DD	

	<i>Ficus habrophylla</i>	DD
	<i>Delarbrea paradoxa</i> subsp. <i>Paradoxa</i>	DD
	<i>Ixora cauliflora</i>	DD
	<i>Lethedon tannensis</i>	DD
	<i>Plerandra osyana</i> subsp. <i>osyana</i>	LC
	<i>Gardenia urvillei</i>	DD
	<i>Meryta denhamii</i>	DD
	<i>Stigmaphyllon patricianum-firmenichianum</i>	DD
	<i>Rapanea</i> spp	DD
<b>Forêt secondaire monospécifique à <i>Delonix regia</i></b>	<i>Delonix regia</i>	LC
<b>Forêt secondaire monospécifique à <i>Syzygium cumini</i></b>	<i>Syzygium cumini</i>	DD
<b>Forêt secondaire à <i>Podonephelium</i> – <i>Pandanus</i></b>	<i>Podonephelium homei</i>	LC
	<i>Pandanus macrocarpus</i>	LC
	<i>Olea paniculata</i>	DD
	<i>Ellatostachys apetala</i>	DD
	<i>Fagraea berteriana</i>	DD
	<i>Cerbera manghas</i>	DD
	<i>Ficus habrophylla</i>	DD
	<i>Acalypha</i> spp	DD
	<i>Glochidion billardieri</i>	DD
	<i>Sarcomelicope simplicifolia</i> var. <i>neoscotica</i>	DD
	<i>Syzygium cumini</i>	DD
<b>Forêt secondaire à <i>Acacia</i></b>	<i>Acacia spirorbis</i>	DD
	<i>Aglaia elaeagnoidea</i>	LC
	<i>Olea paniculata</i>	DD
	<i>Podonephelium homei</i>	LC
	<i>Fagraea berteriana</i>	DD
	<i>Ficus habrophylla</i>	DD
	<i>Cocos nucifera</i>	LC
	<i>Pandanus macrocarpus</i>	LC
	<i>Sarcomelicope simplicifolia</i> var. <i>neoscotica</i>	DD
	<i>Santalum austrocaledonicum</i> var. <i>glabrum</i>	DD
	<i>Acronychia laevis</i>	DD
	<i>Acalypha</i> spp	DD
<b>Chablis</b>		
<b>Cocoteraie à végétation herbacée</b>	<i>Stenotaphrum secundatum</i>	DD
	<i>Cocos nucifera</i>	LC
<b>Cocoteraie à végétation ligneuse introduite</b>	<i>Pluchea odorata</i>	DD
	<i>Lantana camara</i>	DD
	<i>Cocos nucifera</i>	LC
	<i>Psidium guajava</i>	DD
<b>Cocoteraie à recru forestier</b>	<i>Acacia spirorbis</i>	DD
	<i>Cocos nucifera</i>	LC
	<i>Glochidion billardieri</i>	DD
	<i>Acalypha</i> spp	DD
	<i>Morinda citrifolia</i>	DD
	<i>Ficus</i> spp	DD
	<i>Ficus habrophylla</i>	DD
	<i>Wikstroemia indica</i>	DD
	<i>Macaranga vedeliana</i>	LC
	<i>Cordyline fruticosa</i>	DD
	<i>Syzygium cumini</i>	DD
<i>Cajanus cajan</i>	DD	










	Zinnia sp	DD
	Ricinus communis	DD
<b>Fourré à Acacia - Melochia</b>	Melochia odorata	DD
	Acalypha spp	DD
	Macaranga vedeliana	LC
	Acacia spirorbis	DD
	Acronychia laevis	DD
	Dodonaea viscosa	DD
	Claoxylon insularum	LC
	Glochidion billardieri	DD
	Morinda citrifolia	DD
	Delarbrea paradoxa subsp. paradoxa	DD
	Lantana camara	DD
	Pittosporum obovatum	LC
	Wikstroemia indica	DD
	Rapanea cf. neocaledonica	DD
	Meryta denhamii	DD
	Polyscias bracteata subsp. Sessiliflora	LC
	Santalum austrocaledonicum var. glabrum	DD
Homalanthus nutans	DD	
<b>Fourré à arbustes introduits</b>	Psidium guajava	DD
	Schinus terebenthifolius	DD
	Furcraea foetida	DD
	Leucaena leucocephala	DD
	Tecoma stans	DD
	Lantana camara	DD
	Pluchea odorata	DD
<b>Fourré littoral sur corniche</b>	Pemphis acidula	LC
	Bikkia tetrandra	LC
	Scaevola taccada	DD
	Tephrosia sp	DD
	Eugenia mendute	DD
	Euphorbia spp	DD
	Lepturus repens	DD
	Ischaemum spp	LC
	Wollastonia biflora	DD
	Sesuvium portulacastrum	DD
	Canavalia spp	CR
	Ipomoea spp	LC
	Wedelia uniflora	DD
	Asplenium decurrens	VU
	Asplenium listeri	EN
<b>Savane arbustive</b>	Imperata cylindrica	DD
	Nephrolepis hirsutula	DD
	Dodonaea viscosa	DD
	Acacia spirorbis	DD
	Wikstroemia indica	DD
	Homalanthus nutans	DD
	Psidium guajava	DD
	Glochidion billardieri	DD
	Schinus terebenthifolius	DD
	Furcraea foetida	DD
<b>Champ</b>	Dioscorea spp	DD
	Carica papaya	DD
	Cajanus cajan	DD
	Brassica spp	DD



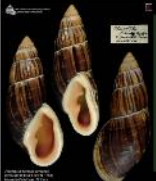



	<i>Saccharum officinarum</i>	LC
	<i>Manihot esculenta</i>	DD
	<i>Citrus spp</i>	DD
	<i>Annona muricata</i>	DD
	<i>Musa x paradisiaca</i>	LC
	<i>Sonchus oleraceus</i>	DD
	<i>Solanum cf. nigrum</i>	DD
<b>Jachère</b>	<i>Melochia odorata</i>	DD
	<i>Acalypha spp</i>	DD
	<i>Cajanus cajan</i>	DD
	<i>Wikstroemia indica</i>	DD
	<i>Morinda citrifolia</i>	DD
	<i>Lantana camara</i>	DD
	<i>Psidium guajava</i>	DD
	<i>Homalanthus nutans</i>	DD
	<i>Imperata cylindrica</i>	DD
	<i>Sorghum halepense</i>	DD
<b>Mangrove</b>	<i>Bruquiera gymnorhiza</i>	LC
<b>Forêt marécageuse à Melaleuca</b>	<i>Melaleuca quinquenervia</i>	DD


## Annexe 4

# GUIDE TERRAIN DE TAKONE POUR LA PROTECTION DES HVC LORS DE LA COUPE

Mars 2026

Valeur environnementale	Impact potentiel des opérations	Prescriptions
<b>Flore en péril*</b>		
 <p>Statut Endémique Loyauté Statut UICN CR Statut Local CR</p>	 <p>Statut Endémique Statut UICN NT Statut Local VU</p>	 <p>Statut Endémique Statut UICN VU Statut Local VU</p>
 <p>Statut Autochtone Statut UICN LC Statut Local EN</p>	 <p>Statut Autochtone Statut UICN NE Statut Local EN</p>	 <p>Statut Autochtone Statut UICN LC Statut Local EN</p>
 <p>Statut Autochtone Statut UICN NE Statut Local VU</p>	 <p>Statut Autochtone Statut UICN NE Statut Local EN</p>	 <p>Statut Autochtone ? Endémique Loyauté ? Statut UICN NE Statut Local CR</p>
Hma, Nekub, Khu, Kedi, orchidées	<b>Risques de :</b> Piétinement ou mutilation. Diminution de l'intégrité (talle).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise du point + formulaire GPS,</li> <li>Détour sentier : <b>5m.</b></li> </ul> Éviter de le marquer les arbres à la machette. Éloigner le campement et parc des ânes.
<b>Faune en péril*</b>		

Oiseaux		
<p><i>Merle des Îles, Pigeon à gorge blanche, hkw</i></p>  <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Statut</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Endémique</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Loyauté</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Statut UICN</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">?</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px;">Statut Local</div> </div>	<p>Dérangement d'un oiseau nichant. Destruction du nid.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prise du point + formulaire GPS,</li> <li>▪ Détour sentier : <b>10m.</b></li> <li>▪ Ne pas couper l'arbre : s'il est dans les <b>20m.</b></li> </ul> <p>Éloigner le campement et parc des ânes.</p>
Gastéropodes, Reptiles		
<p><i>Bulime, Emoia des Loyauté</i></p> <div style="display: flex; align-items: center;">   <div style="display: flex; align-items: center; margin-left: 10px;"> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Statut</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Endémique</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Statut UICN</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">VU</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Statut Local</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px;">VU</div> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-top: 10px;">  <div style="display: flex; align-items: center; margin-left: 10px;"> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Statut</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Endémique</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Loyauté</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Statut UICN</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">VU</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Statut Local</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px;">VU</div> </div> </div>	<p>Piétinement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prise du point + formulaire GPS,</li> <li>▪ Détour sentier : <b>10m.</b></li> </ul> <p>Déplacer le bulime.</p>
Mammifères (chauve-souris)		
<p><i>Minioptère, roussette</i></p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="display: flex; align-items: center; margin-left: 10px;"> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Statut</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Endémique</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Statut UICN</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">VU</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Statut Local</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px;">VU</div> </div> </div> <div style="display: flex; align-items: center; margin-top: 10px;">  <div style="display: flex; align-items: center; margin-left: 10px;"> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Statut</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Endémique</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Loyauté</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Statut UICN</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">EN</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px; margin-right: 5px;">Statut Local</div> <div style="background-color: #e0f0e0; padding: 5px;">EN</div> </div> </div>	<p>Dérangement Destruction de l'habitat</p>	<p>Pour les gouffres et grottes à chauve-souris et à Roussettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prise du point + formulaire GPS s'il n'est pas identifié dans le GPS</li> <li>▪ Appliquer une zone tampon de <b>25m de protection intégrale autour des gouffres et grottes</b> à chauve-souris et à Roussettes</li> <li>▪ Ne pas couper l'arbre : s'il est dans les <b>25m.</b></li> <li>▪ <b>Appliquer une zone tampon additionnelle de 75 m (100 mètres au total), où la récolte de santal est permise tôt le matin idéalement de manière non mécanisée ou avec une tronçonneuse électrique.</b></li> </ul> <p>Pour les campements actifs (présences de roussettes dans un arbre)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Détour sentier : <b>15m.</b></li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas couper de santal avec une scie à chaîne dans les 100 mètres lorsque les roussettes sont présentes.</li> </ul>
<b>Autres mesures particulières pour les HVC**</b>		
<b>Zones de conservation (incluant les zones potentielles)</b>		
	Destruction de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protection intégrale des zones de conservation.</li> </ul>
<b>Trous d'eau et un milieu humide</b>		
	Contamination de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appliquer une zone tampon de 25m de protection intégrale autour des trous d'eau et du milieu humide.</li> </ul>

\* Inclut toutes les désignations de la Red List et autres listes d'espèces menacées, vulnérables, etc.

\*\* Les mesures de protection habituelles, telles que la protection des sols et la prévention des incendies, sont mises en œuvre indépendamment de la présence de HVC. Par conséquent, les mesures qui doivent être appliquées en tout temps sont exclues du tableau.

## SUIVI DES MODIFICATIONS

Date	CA	SUP	MOA	Observations/Objet
OCT 2018	MC/EG	ER		
DEC 2018	MC	ER	AB	Intégration des remarques et demandes compléments formulées par ECOCERT
MAI 2018	ER	ER	CC	Intégration des remarques transmises par ECOCERT lors de la consultation des acteurs
30 Dec 2024	UL			Révision complète du rapport, changement de la portogéographie pour se concentrer sur Mare et clarification de plusieurs catégories d'HVC. Mise à jour du rapport suite à la concertation.
18 MARS 2026	UL			Mise à jour annuelle. Quelques ajouts suivant les commentaires des experts de la roussette et des espèces invasives. Mise à jour des listes des annexes 2 et 3. Intégration du guide terrain en annexe.